

7 MESURES D'AMENAGEMENT

Le plan directeur fixe les grandes lignes du développement de la commune dans les domaines des sites, du paysage et de l'environnement, de l'urbanisation et des espaces publics, ainsi que des déplacements. Sa validité est de 10 à 15 ans environ. Pour les autorités communales, il permet non seulement d'agir à court terme (pistes cyclables, stationnement dans la ZIPLO, projet intercommunal de centre sportif, etc.) mais aussi d'engager un certain nombre d'actions dont la réalisation se concrétisera à moyen ou long terme seulement (jonction autoroutière pour accéder à la ZIPLO, par exemple.).

Les options retenues par le plan directeur deviendront opérationnelles grâce aux mesures d'aménagement qui seront prises. Certaines actions sont de la compétence de la commune elle-même, d'autres relèvent de l'autorité cantonale, voire d'autres communes ou même de propriétaires privés, ce qui impliquera une concertation entre partenaires.

Ces options sont exprimées sous forme de fiches de mesure, de manière à permettre de tenir à jour des projets importants pour l'avenir de la commune. Ces fiches indiquent les lignes directrices concernant certains secteurs et à ce titre elles constituent une base de référence pour les études sectorielles ou de détail à mener ultérieurement.

SYNTHESE DES MESURES



URBANISME

- 10 Fiche "Cherpinès"
- 11 Fiche "Village"
- 12 Fiche "Arare-Dessus et Arare-Dessous"
- 13 Fiche "Saconnex d'Arve-Dessus et Saconnex d'Arve-Dessous"
- 14 Fiche "Les Guys"
- 15 Fiche "Densification de la zone de villas"
- 17 Fiche "PAC La Chapelle - Les Sciens"

MOBILITE

-  Fiche "PAC La Chapelle - Les Sciers - mobilité"
-  Fiche "ZIPL0"
-  Fiche "ZIPL0 - Stationnement"
-  Fiche "Modération de trafic"
-  Fiche "Route de Saint-Julien"

ENVIRONNEMENT

-  Fiche "Bistoquette"
-  Fiche "Vergers"
-  Fiche "Milieux aquatiques"

Propositions d'adaptation des zones légales

-  - passe de la zone agricole à la zone de développement 5
-  - passe en zone de développement 3
-  - passe en zone de développement 4B
-  -passe en zone de jardins familiaux
-  -passe en zone de bois et forêts
-  -passe en zone de verdure

BISTOQUETTE

FICHE DE MESURE N°1

Protéger le site de la Bistoquette

SITUATION ACTUELLE

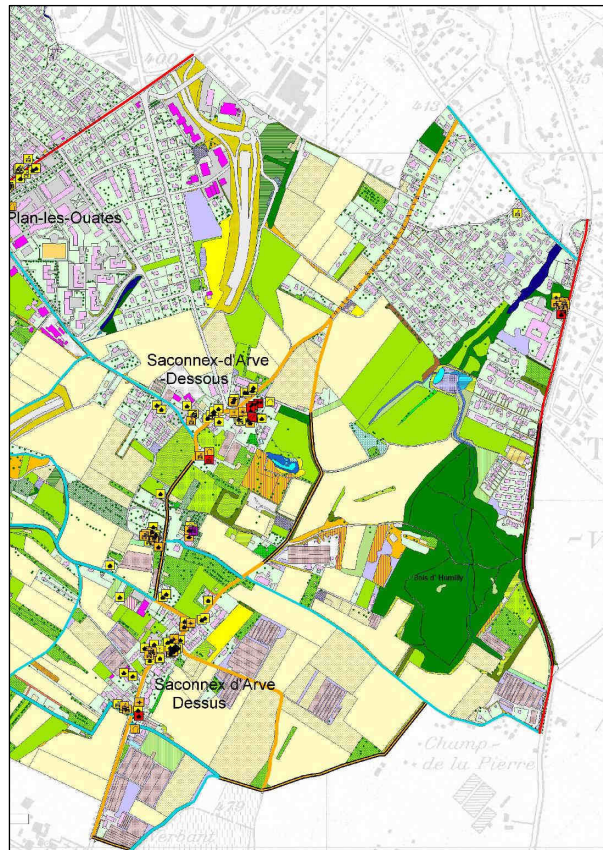
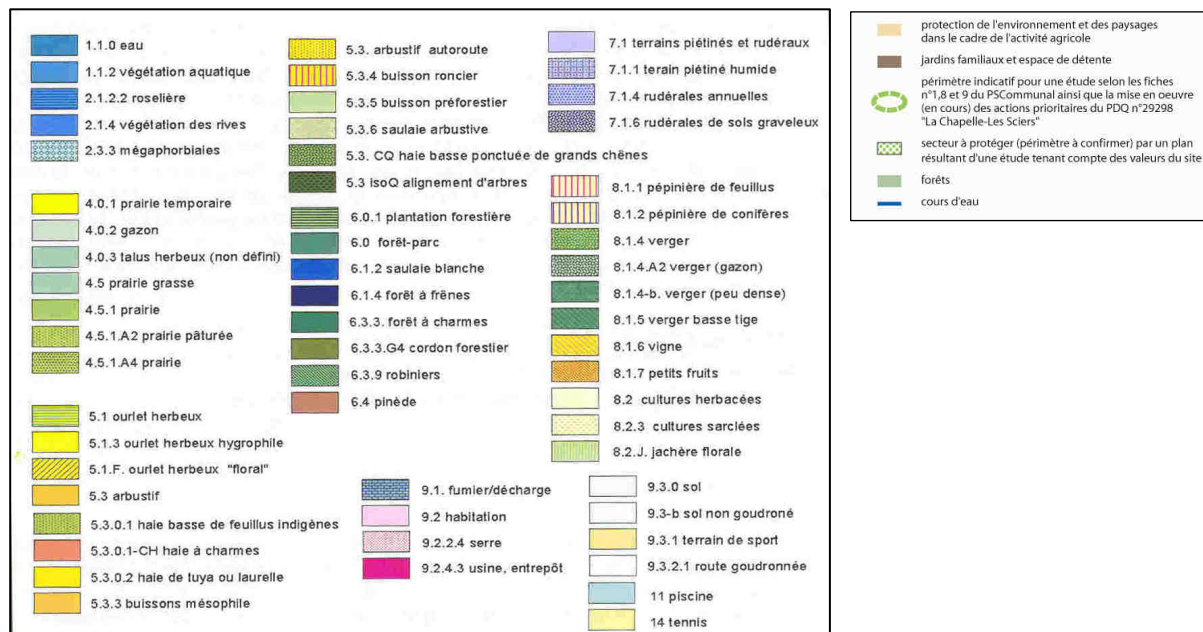
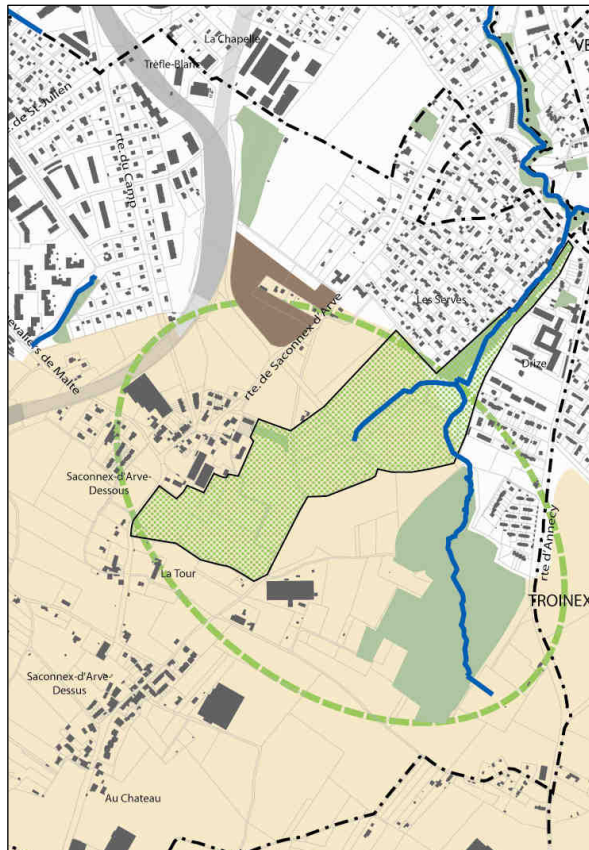


IMAGE DIRECTRICE



Source : « Inventaire, cartographie et évaluation des patrimoines naturel et architectural de la commune de Plan-les-Ouates » (Châtelain, Bachs, Latour, Wyler et Lachavanne 2004)

BISTOQUETTE**FICHE DE MESURE N°1****Protéger le site de la Bistoquette****LOCALISATION**

Secteur situé entre la route de la Chapelle et la Tour, d'une part, et entre la route d'Annecy et le chemin du Pré-du-Camp, d'autre part.

ZONES

Zone agricole, zone 4B protégée, zone de développement 3, zone de bois et forêts, zone de villas.

COORDINATION**Instance responsable**

Etat (DNP, DomEau, Service de l'agriculture) : élaboration du plan de site

Coordination

Commune de Plan-les-Ouates

Communes voisines (Troinex, Bardonnex)

Milieux agricoles (AgriGenève)

Propriétaires

Commune de Plan-les-Ouates, Etat, privés

OPTIONS COMMUNALES

« Protéger et mettre en valeur le Coteau et le site de la Bistoquette »

« Sauvegarder les villages et les hameaux, protéger et mettre en valeur leurs qualités architecturales et paysagères. Permettre une évolution raisonnable des villages »

« Garantir un développement harmonieux de l'urbanisation dans le secteur de La Chapelle-Les Sciens, Les Serves, y maîtriser la circulation. Traiter la Route de Saconnex d'Arve comme étant l'axe structurant et le centre du quartier »

DESCRIPTION, ANALYSE, OBJECTIFS

Compte tenu des valeurs écologiques (un des éléments majeurs qui rehausse l'intérêt du réseau agro-environnemental de Compesières) et sociales (qualité paysagère, poumon de verdure, lieu de détente, de repos et d'inspiration) de ce secteur de la commune, une étude appropriée doit être élaborée. Cette étude doit considérer la valeur du site (nature-agriculture-social) afin de garantir, à terme, les valeurs paysagères et naturelles / semi-naturelles du périmètre, d'une part, et d'assurer, d'autre part, l'intégration de futurs projets d'aménagement et d'activités dans ce secteur.

Le périmètre de réflexion devra permettre notamment d'intégrer la future liaison entre la route de Saconnex-d'Arve et la route d'Annecy qui sera étudiée simultanément aux études de recherches de tracé d'une liaison entre la route d'Annecy et la route de Pierre-Grand. Ces deux études doivent faire l'objet de mesures d'accompagnement y compris sur le territoire français. La commune de Plan-les-Ouates demande à être associée à l'insertion paysagère du tracé précité.

Les quatre objets principaux du Secteur "du Bois d'Humilly au Voiret" (Bois d'Humilly, site de la Bistoquette, Ru Malet, site du Paradis) constituent ainsi la base du périmètre à étudier couvrant la région allant du Bois d'Humilly au Ru Malet et de la route de la Chapelle à la Tour.

Principes

Sauvegarder les milieux naturels et semi-naturels, ainsi que la zone agricole

Maintenir et revitaliser les liens existants entre les différents milieux naturels et en créer de nouveaux (haies, fossés, cordons boisés...)

Contenu

Selon la commune, le périmètre doit permettre la protection stricte des milieux aquatiques, humides et adjacents + zones tampon: nant de la Bistoquette et forêt à frênes, étang, roselière et prairies de la Bistoquette, fossé et zone humide des Tattes et mégaphorbiaie, étang, saulaie, prairie et buissons du Paradis, conservation des valeurs paysagères et naturelles / semi-naturelles au sein du périmètre : revitalisation du Bois d'Humilly et des lisières, revitalisation de l'étang forestier, développement du RAE de Compesières (jachères florales, haies, vergers, vestiges de bocage), revitalisation du site du Ru Malet (entretien, aménagement d'une zone tampon, adaptation de la signalisation éducative, conservation et entretien des alentours du site du Paradis (sentier du Paradis, vergers, ronciers)

Opportunités, contraintes

De nombreux développements (route inter-quartiers, PAC La Chapelle-Les Sciens) sont prévus au sein du secteur ou à proximité directe du secteur de la Bistoquette. Ils représentent autant d'incitations à la mise en place de l'étude précitée, qui devrait faire l'objet d'une large concertation avec les propriétaires privés et, dans ce cas, avec les agriculteurs.

De nombreuses informations sur les potentiels naturels du secteur sont déjà à disposition grâce à plusieurs études menées ces dernières années (« Ceinture verte du PAC La Chapelle-Les Sciens », Triporteur architectes, oct.2005, « Continuum vert, bleu, jaune », DT, 2005). Un plan de gestion et d'aménagement global du site de la Bistoquette et des milieux naturels du secteur est par ailleurs en cours d'élaboration.

MISE EN OEUVRE

Définition d'un périmètre et du programme en vue de l'étude environnementale et paysagère du site.

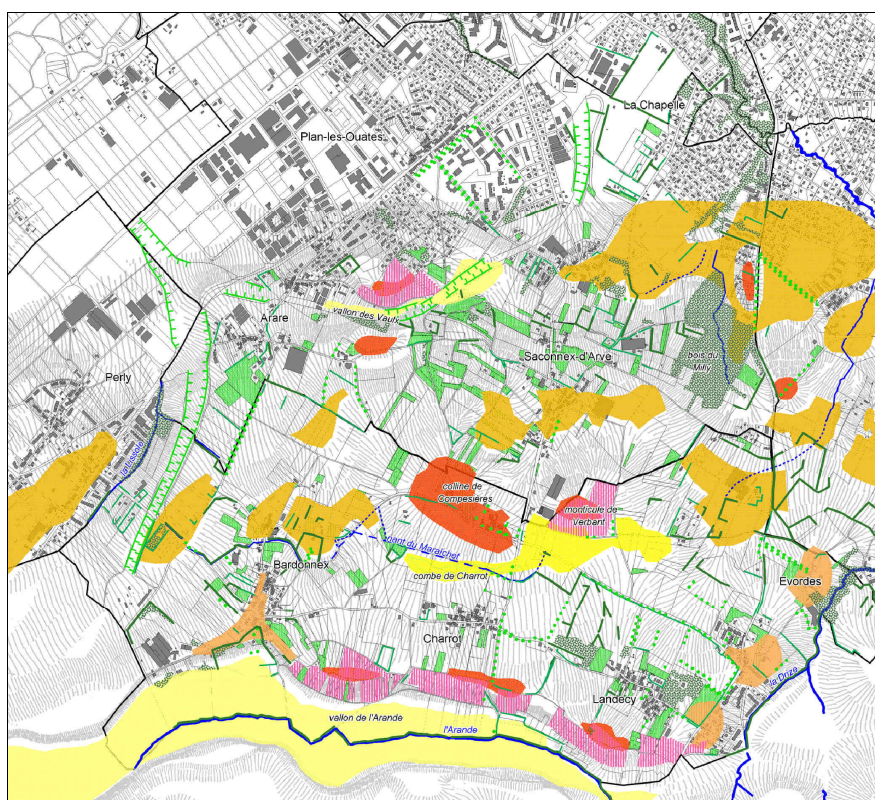
Identification et mise en place d'un programme d'entretien et de suivi adapté aux divers types de milieux.

VERGERS

FICHE DE COORDINATION N°2

Conserver et mettre en valeur les vergers traditionnels et promouvoir leur exploitation

SITUATION ACTUELLE



- alignement d'arbres
- cordon boisé
- haie
- talus autoroutier

- bois
- vignes
- verger

Source : Leuteneger, Viridis environnement, ACADE,
« Aménagement de l'aire rurale des communes de
Bardonnex et de Plan-les-Ouates », 2002

VERGERS**FICHE DE COORDINATION N°2****Conserver et mettre en valeur les vergers traditionnels et promouvoir leur exploitation****LOCALISATION**

Commune de Plan-les-Ouates.

ZONES

Zone agricole.

COORDINATION***Instance responsable***

Commune de Plan-les-Ouates
Etat (Service de l'agriculture, DNP, DomEau)

Propriétaires

Commune de Plan-les-Ouates, Etat, privés

OPTIONS COMMUNALES

« Protéger et mettre en valeur le Coteau et le site de la Bistoquette »

« Sauvegarder les villages et hameaux, protéger et mettre en valeur leurs qualités architecturales et paysagères. Permettre une évolution raisonnable des villages »

DESCRIPTION, ANALYSE, OBJECTIFS

En raison de la grande valeur paysagère et écologique comme réservoir de biodiversité (notamment zone d'importance nationale pour la conservation de la chouette chevêche), les vergers « haute tige » du Coteau doivent faire l'objet d'une protection stricte. Il est nécessaire de freiner, voire de stopper l'évolution de ces milieux qui conduit à un type de milieu plus banal et de moindre intérêt biologique, évolution globalement préjudiciable à la diversité biologique locale et régionale à terme.

Les autorités communales confirment la première option du Plan directeur communal de 1995-96 (« Protéger et mettre en valeur le Coteau ») qui proposait de protéger les vergers par :

- la protection des éléments naturels, des ensembles bâtis et des points de vue intéressants,
- la mise en valeur du Coteau en tenant compte des rôles multiples qu'il joue : agriculture, habitat, loisirs, environnement.

La protection doit également concerner les sites dans lesquels les vergers sont insérés (valeurs paysagères, ensembles bâtis, points de vue), ainsi que les biotopes naturels qui les bordent (bosquets, haies, prairies naturelles, etc.).

Principes

Conserver et mettre en valeur les vergers traditionnels

Maintenir les cordons arbustifs, constitués en bonne partie de ronces, situés au sein ou en limite des anciens vergers

Contenu

Outre un certain nombre de mesures générales de mise en valeur des vergers traditionnels, la sauvegarde de ces milieux est intimement liée à l'engagement des propriétaires privés. Par des mesures d'accompagnement appropriées, il s'agit dès lors de les encourager à conserver, entretenir et valoriser leurs vergers.

MISE EN OEUVRE

Appliquer une politique de conservation prioritaire des qualités paysagères et écologiques du Coteau

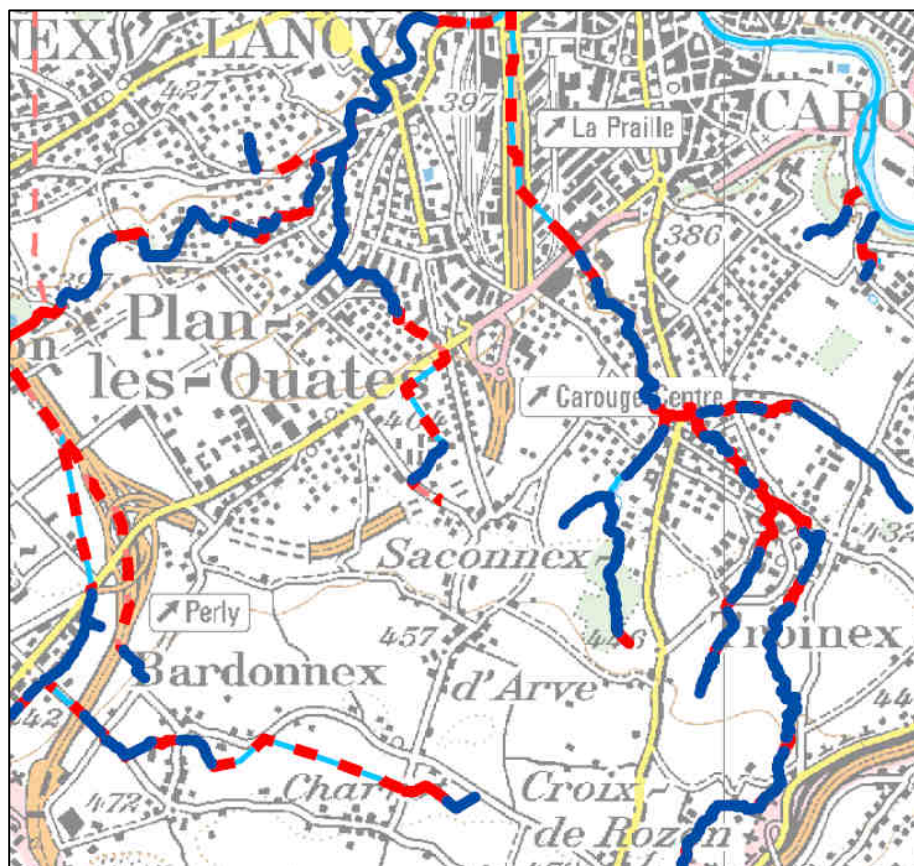
Recenser et déterminer l'état des vergers « haute tige » sur le territoire communal

Elaborer un plan de gestion des vergers « haute tige », lancer un programme d'encouragement des propriétaires à conserver et valoriser les vergers « haute tige » (mesures d'incitations communales, telles que subventionner les travaux d'entretien, valorisation des fruits)

MILIEUX AQUATIQUES

FICHE DE COORDINATION N°3

Améliorer l'état écologique des milieux aquatiques et les revitaliser

**Ecomorphologie****Classification simplifiée**

— Naturel / Semi-naturel; Peu atteint

— Très atteint; Non naturel / artificiel

- - - Mis sous terre

Cours d'eau

~ Cours d'eau non évalués

Source : DT, Synoptique de l'état écomorphologique des cours d'eau, 2007

MILIEUX AQUATIQUES**FICHE DE COORDINATION N°3****Améliorer l'état écologique des milieux aquatiques et les revitaliser****LOCALISATION**

Commune de Plan-les-Ouates.

COORDINATION**Instance responsable**

Commune de Plan-les-Ouates

Coordination

Etat (DomEau :SECOE, SRCER, SEVAC)

Propriétaires

Commune de Plan-les-Ouates, Etat, privés

ZONES

Zone agricole, zone de bois et forêt, zone de verdure, zone développement 3, zone de villas.

OPTIONS COMMUNALES

« Protéger et mettre en valeur le Coteau et le site de la Bistoquette »

DESCRIPTION, ANALYSE, OBJECTIFS

Les cours d'eau et milieux aquatiques sont peu nombreux sur le territoire communal et tous connaissent, à des degrés divers, des problèmes au niveau des qualités éco-morphologiques du lit et des berges, physico-chimiques de l'eau et des sédiments, écologiques, dus à des modifications des débits, à des pollutions nutritionnelles (phosphore et azote) et à des substances toxiques (métaux lourds, pesticides).

L'importance de ces milieux pour la conservation de la biodiversité aquatique locale, régionale et nationale (La Bistoquette est par exemple un site d'importance nationale pour la reproduction des batraciens) nécessite de prendre des mesures pour limiter les atteintes d'origine anthropiques et promouvoir des conditions propices à la colonisation et au développement des espèces indigènes.

Principes

Améliorer la qualité des eaux de surface et l'état écologique des écosystèmes aquatiques et palustres (prévention contre les pollutions et dégradations, entretien, revitalisation)

Contenu

Un plan de gestion des milieux aquatiques et palustres doit être élaboré. Il fixera une stratégie globale de laquelle découlent les différentes mesures de revitalisation et d'amélioration de l'état écologique des milieux aquatiques.

MISE EN OEUVRE

Achever l'élaboration du PGEE.

Maîtriser les sources de pollutions : encourager les agriculteurs à une utilisation rationnelle et parcimonieuse des engrais et pesticides.

Elaborer un plan de gestion pour conserver la variété des milieux favorables à la diversité biologique aquatique (cf. Plan de gestion des petits cours d'eau communaux en cours d'élaboration).

Appliquer un programme d'entretien adapté aux divers types de milieux aquatiques et palustres dans le but de conserver et/ou d'améliorer leurs valeurs biologiques et paysagères.

Gérer les eaux météoriques de manière intégrée (maîtrise des crues) et coordonnée avec les besoins des écosystèmes aquatiques (présence d'eau en période d'étiage).

S'informer régulièrement des résultats des études entreprises par le SECOE (DT) sur l'état des milieux aquatiques et mettre en place les mesures d'amélioration proposées.

Entretenir le site du Ru Malet (retrait des amas de matière organiques, protection du cordon boisé, maîtrise des rejets sauvages...).

ENERGIE

FICHE DE COORDINATION N°4

Promouvoir les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables

LOCALISATION

Commune de Plan-les-Ouates.

COORDINATION

Instance responsable

Commune de Plan-les-Ouates

Coordination

Etat (ScanE)

Propriétaires

Commune de Plan-les-Ouates, Etat, privés

ZONES

OPTIONS COMMUNALES

« Développer une politique de l'énergie durable, basée sur son utilisation rationnelle, sur le recours aux énergies renouvelables et l'application des standards énergétiques dans les domaines de la construction et de l'aménagement »

DESCRIPTION, ANALYSE, OBJECTIFS

Les réserves en énergie fossile sont limitées et leur utilisation conduit à des émissions de polluants à l'origine des changements climatiques (augmentation de l'effet de serre). A son échelle, la commune de Plan-les-Ouates souhaite participer à une utilisation plus rationnelle de l'énergie et favoriser le recours aux énergies renouvelables.

Principes

- Diminuer la consommation d'énergie par une utilisation rationnelle
- Promouvoir les économies d'énergie (changement de comportement des utilisateurs)
- Promouvoir les énergies renouvelables peu ou pas polluantes (solaire thermique, biogaz, etc.)

Contenu

Les efforts consentis par la commune dans ce domaine seront poursuivis et pérennisés. La procédure en vue de l'obtention du label « Cité de l'énergie » permettra de développer des mesures dans plusieurs domaines liés à l'action communale : aménagement du territoire et construction, installations et bâtiments communaux, approvisionnement et dépollution, mobilité, organisation interne, communication et coopération. Ce travail s'accompagnera d'une sensibilisation de l'ensemble du personnel de l'administration communale à la problématique des économies d'énergies. Parallèlement, une politique d'information et d'incitation des industriels et des privés doit être conduite, dans l'optique d'une évolution globale des habitudes de consommation énergétique.

MISE EN OEUVRE**Promouvoir les économies d'énergie**

- Etablir un bilan énergétique des installations (bâtiments,...), des équipements (véhicules, ...) et des activités communales (voirie, entretien des espaces verts...).
- Lutter contre le gaspillage d'énergie
- Recourir systématiquement aux produits peu gourmands en énergie (lors de la production, de l'utilisation et de l'élimination) et peu polluants.
- Augmenter le recours aux technologies limitant l'utilisation d'énergie (meilleur bilan « transformation et utilisation de l'énergie »)
- Assainir les bâtiments communaux
- Mise en application des mesures d'économies d'énergie dans l'administration communale (Ecologie au travail, plan mobilité, etc.)
- Encourager des systèmes de production centralisée d'énergie et exploiter les possibilités de chauffage à distance, tel le concept développé au Pré-du-Camp par exemple (ZIPLO, TPG)
- Elaborer un Plan lumière de la commune
- Densifier l'habitat et les emplois dans des endroits bien desservis par les transports publics
- Promouvoir l'utilisation rationnelle et les économies d'énergie auprès des habitants dans tous les domaines (construction, mobilité, etc.) pour qu'ils diminuent leur consommation
- Encourager les entreprises à limiter le gaspillage d'électricité (éclairage peu ou pas utile la nuit)
- Favoriser la récupération de chaleur (écologie industrielle)

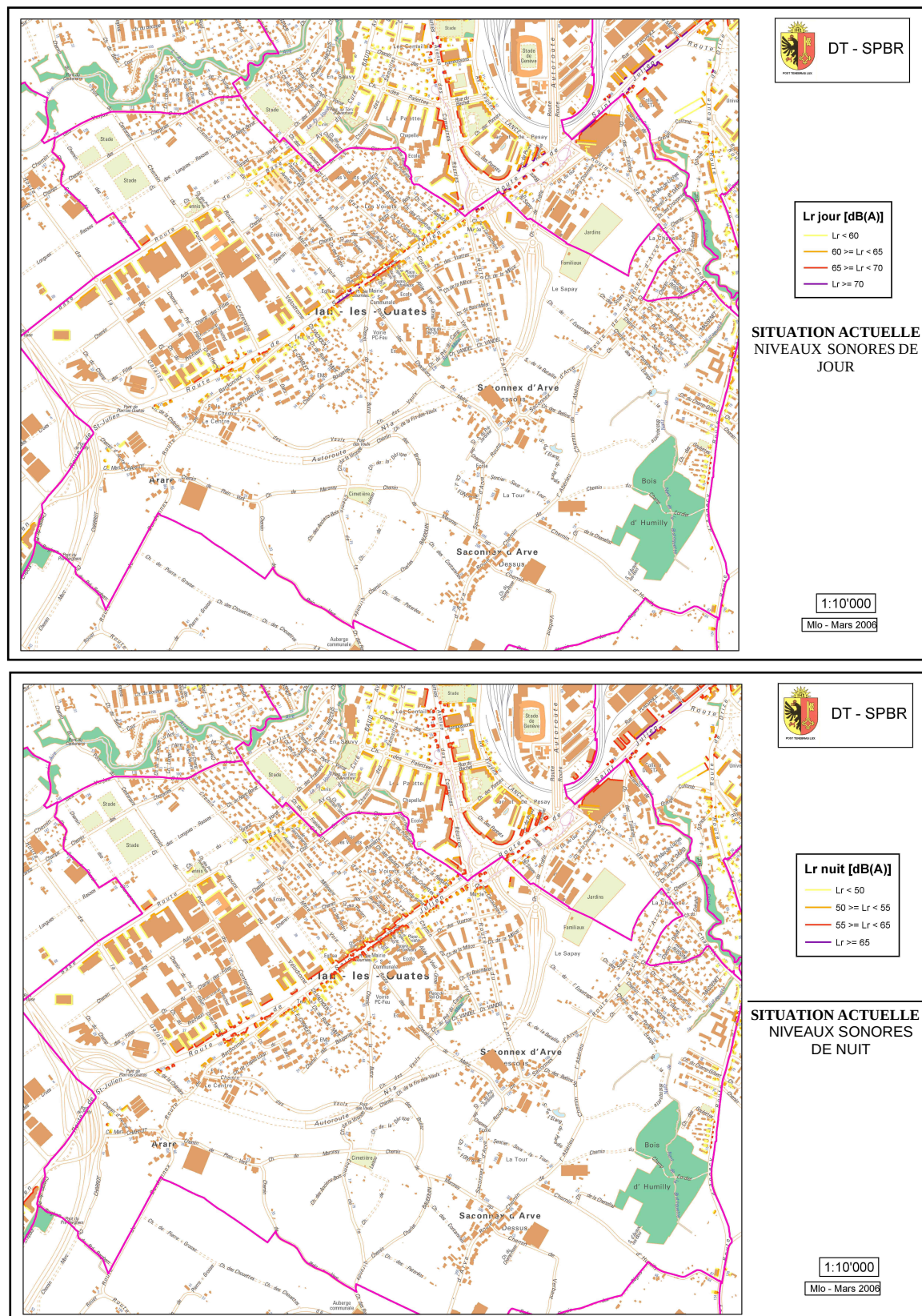
Promouvoir l'utilisation d'énergie renouvelable

- Favoriser la production locale d'énergie indigène et renouvelable en substitution aux énergies non renouvelables
- Valoriser l'énergie contenue dans les déchets organiques agricoles
- Promouvoir l'utilisation de l'énergie renouvelable (solaire thermique pour la production d'eau chaude) et application des standards énergétiques dans les bâtiments communaux (optimisation de la gestion énergétique dans les bâtiments et activités de la commune, label Minergie)
- Promouvoir une centrale de chauffage pour le futur quartier La Chapelle-les Sciers (cf. Concept énergétique La Chapelle-les Sciers)
- Encourager l'étude d'une centrale chaleur-force modulable avec un stockage de chaleur permettant de subvenir à l'évolution des besoins de la ZIPLO et de couvrir les pointes de demande d'électricité

NUISANCES SONORES

FICHE DE MESURE N°5

Lutter contre les nuisances sonores aux abords des axes routiers communaux



NUISANCES SONORES

FICHE DE MESURE N°5

Lutter contre les nuisances sonores aux abords des axes routiers communaux

LOCALISATION

Commune de Plan-les-Ouates.

COORDINATION

Instance responsable

Commune de Plan-les-Ouates

Coordination

Etat (SPBR)

Propriétaires

Domaine public communal

ZONES

Aux abords de l'ensemble des routes communales de Plan-les-Ouates.

OPTIONS COMMUNALES

« Lutter contre les nuisances sonores aux abords des axes routiers communaux, tant dans les quartiers existants que dans les quartiers en développement ».

DESCRIPTION, ANALYSE, OBJECTIFS

La commune souhaite assainir le bruit le long des axes communaux majeurs lorsque celui-ci dépasse le seuil de dépassement avant la date butoir de 2018.

Principes

Traiter le bruit afin d'obtenir des niveaux sonores de jour et de nuit conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit.

Contenu

Les axes communaux sur lesquels les valeurs limites d'immission (VLI) sont dépassées peuvent être repérés par une comparaison entre le cadastre du bruit et la carte des degrés de sensibilité (en cours d'élaboration). Seuls certains secteurs posent généralement problèmes. Ceux-ci doivent être listés et des mesures proposées dans un plan d'intervention en vue de leur assainissement. Différentes mesures peuvent être envisagées : mesures constructives sur la chaussée, exploitation différente des circulations, mesures sur le chemin de propagation, mesures constructives sur les façades, isolation acoustique, etc.

Conflits, contraintes

Pour réaliser le listing des rues et le plan d'assainissement il est nécessaire d'obtenir la carte des degrés de sensibilité sur l'ensemble de la commune (ces cartes sont en cours de réalisation).

MISE EN OEUVRE

Prendre contact avec le Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants (SPBR).

Elaborer des projets d'assainissement des axes communaux dépassant les valeurs limites.

DECHETS

FICHE DE MESURE N°6

Privilégier une gestion économique et rationnelle

LOCALISATION

Commune de Plan-les-Ouates.

COORDINATION

Instance responsable

Commune de Plan-les-Ouates

Coordination

Etat (GEDEC)

DESCRIPTION, ANALYSE, OBJECTIFS

Une gestion efficace des déchets répond à des impératifs écologiques autant qu'économiques. Le recyclage permet en effet de produire de nouveaux biens de consommation, ce qui économise des ressources renouvelables, tout en limitant la consommation d'énergie. Dans le même temps, l'élimination traditionnelle des déchets représente des frais importants pour les communes du fait des taxes d'incinération. La commune de Plan-les-Ouates souhaite dès lors continuer son effort systématique de tri et de promotion des produits recyclés, tout en réduisant à la source la quantité de déchets produits. Pour ce faire, elle dispose depuis 2003 d'un concept global de gestion des déchets, dont elle poursuivra durant les prochaines années la mise en œuvre.

Principes

- Diminuer la quantité de déchets produits
- Augmenter le taux de recyclage

MISE EN OEUVRE

Diminuer la quantité de déchets produits

- Encourager les habitants de la commune à appliquer les principes de l'écologie au travail
- Encourager les grandes entreprises à élaborer un Plan de gestion des déchets dans le but d'inciter les responsables à limiter la production de déchets et à les valoriser
- Sur les chantiers de la commune, favoriser les stratégies d'évitement de production de déchets, en particulier des déchets les plus polluants. Dans la mesure du possible, donner la préférence à des matériaux de construction recyclables et à faible teneur en polluants
- Agir en amont de la production des déchets en choisissant judicieusement les produits achetés par la municipalité (matière recyclable, non ou peu polluante, peu consommatrice d'énergie, etc.)
- Promouvoir l'écologie industrielle dans la ZIPLO. Accompagner les efforts du canton pour le développement d'éco-sites dans la ZIPLO

Augmenter le taux de recyclage

- Mener des campagnes de sensibilisation tous publics (habitants) et ciblées (industriels, concierges) pour encourager au tri des déchets à la source
- Encourager les habitants de la commune à déposer les déchets particuliers dans les espaces cantonaux de récupération (ex le centre de la Praille)
- Encourager les agriculteurs à choisir la bonne filière pour le traitement des déchets agricoles (cf. 9 fiches pratiques pour agir au quotidien (GEDEC www.Geneve.ch/déchets ou Service de l'information et de la communication, DT)
- Assurer la mise en œuvre correcte du tri des déchets lors des manifestations organisées par la commune
- Valoriser les déchets naturels agricoles au lieu de les brûler et limiter les nuisances en cas d'incinération (cf. brochure GEDEC-DT)

Veiller à une élimination adéquate des déchets inertes

- Veiller à ce que les déchets de chantier soient éliminés de manière adéquate

ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE

FICHE DE MESURE N°7

Développer l'écologie industrielle dans la ZIPLO

« Favoriser la prise en compte des synergies possibles entre activités économiques, en vue de minimiser leur impact sur l'environnement » (art.12 loi Agenda 21) signifie reconsidérer le fonctionnement de l'économie selon une approche d'écologie industrielle, c'est-à-dire une approche novatrice des enjeux environnementaux qui ambitionne de rapprocher le fonctionnement du système industriel de celui des écosystèmes naturels pour assurer leur survie mutuelle à long terme (DES 2006).

L'objectif de l'écologie industrielle est de faire évoluer le système industriel dans le but de limiter l'utilisation des ressources naturelles non renouvelables et de valoriser au mieux les déchets. A l'image des écosystèmes naturels, on s'efforce notamment d'utiliser les rejets des uns comme ressources pour d'autres, ce qui suppose de nouvelles interactions entre les différents agents économiques. L'écologie industrielle tire sa légitimité des avantages économiques qui en découlent pour toutes les parties prenantes (entreprises, collectivités prenantes) et écologiques (limitation de la consommation de ressources, recyclage des rejets évitant ou limitant les impacts sur l'environnement).

Une étude du métabolisme des activités économiques du canton de Genève prenant en compte sept ressources-clé (énergie, matériaux de construction, produits alimentaires, métaux, plastiques, bois, eau) publiée en décembre 2003 et une étude pilote auprès de vingt entreprises genevoises sises à la Praille a permis d'identifier des pistes concrètes de synergies éco-industrielles et d'encourager les entreprises concernées à s'engager sur la voie de l'écologie industrielle.

Les ménages et le secteur tertiaire apparaissent comme les principaux consommateurs de ressources à Genève. L'amélioration du métabolisme à l'échelle cantonale ne dépend pas seulement de quelques mesures spectaculaires prises par un petit nombre de grands acteurs, mais surtout de nombreuses mesures individuelles et ponctuelles qu'il s'agira de promouvoir (mesures d'incitation).

Un rapport récent confidentiel du Domaine de l'environnement (août 2008) a mis en évidence le potentiel de synergies éco-industrielles sur territoire genevois.

L'objectif est à présent de créer à l'échelle du canton des conditions cadre favorables à la réalisation, avec le concours des acteurs économiques, de projets visibles et exemplaires d'échanges de flux de déchets, de sous-produits ou d'énergie non valorisée (DES 2008).

Concernant spécifiquement la commune de Plan-les-Ouates, des études sont engagées en 2008 pour évaluer la possibilité de créer des réseaux d'échange de chaleur d'une part dans la ZIPLO et d'autre part dans le village de Plan-les-Ouates.

REF

DES 2006. *Rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la stratégie en vue d'un développement durable.*

DES 2008. *Calendrier de législature 2007-2008. Document établi selon l'article 4 de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (A 2 60) Agenda 21.*

ECOLOGIE INDUSTRIELLE

FICHE DE MESURE N°7

Développer l'écologie industrielle dans la ZIPLO

LOCALISATION

ZIPLO, village de Plan-les-Ouates

ZONES

ZIPLO

COORDINATION

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil administratif

Communes voisines

Perly-Certoux, Conflignon, Lancy, Onex

Etat

Domaine de l'environnement, de l'énergie, de la nature et de l'aménagement du territoire

Propriétaires

Commune, Etat, privés

OPTIONS COMMUNALES

Fiche de mesure No 4 « Promouvoir les économies d'énergie et l'utilisation d'énergie renouvelable »

Fiche de mesure No 6 « Privilégier une gestion économique et rationnelle des déchets »

DESCRIPTION, ANALYSE, OBJECTIFS

Principes

Diminuer l'utilisation des ressources naturelles utilisées ainsi que le rejet de déchets

Contenu

Réalisation dans la commune, plus particulièrement dans la ZIPLO, d'actions de synergies éco-industrielles concrètes et exemplaires, dotée d'une grande visibilité et publicité. Valorisation, par l'information et la diffusion, des résultats tout en assurant la confidentialité relative aux procédés de production des entreprises concernées.

La commune prendra connaissance des études réalisées sur son territoire en matière d'écologie industrielle et encouragera les entreprises à s'engager sur cette voie.

Conflits, contraintes

Garantir la confidentialité des données (espionnage industriel)

MISE EN OEUVRE

Mesures à promouvoir dès adoption du PDCom de Plan-les-Ouates par le Conseil d'Etat

NATURE EN VILLE

FICHE DE COORDINATION N°8

Valoriser la nature en ville

LOCALISATION

Zones urbaines et suburbaines du territoire communal pour lui-même et en relation avec les communes voisines

ZONES

Toutes

COORDINATION

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil administratif

Communes voisines

Troinex, Carouge, Lancy, Onex, Confignon, Perly-Certoux, Bardonnex

Etat

Aménagement du territoire, DNP

Propriétaires

La diversité biologique en zone urbaine est plus élevée qu'on ne le pense et car cette zone abrite son propre cortège d'espèces.

Une ville ne doit pas constituer une barrière à la circulation de la faune et de la flore entre écosystèmes

La nature, les parcs et les espaces verts en particulier, remplissent cinq fonctions dans une ville:

- habitat pour les espèces végétales et animales,
- éléments du réseau écologique,
- espace de détente et de repos pour les citoyens,
- lieu de rencontres et d'échanges favorisant la vie sociale,
- lieu de formation par l'observation de la faune et de la flore.

Il convient donc de concilier ces quatre fonctions, qui peuvent entrer en contradiction. Un entretien et des aménagements appropriés sont susceptibles de participer à une gestion adéquate des différents usages des espaces verts.

Les milieux urbanisés présentent ainsi un intérêt écologique non négligeable et abritent potentiellement une mosaïque de micro-habitats pleins de vie : vieux arbres, pelouses, talus, buissons et petits cours d'eau par exemple qui forment non seulement des îlots de nature mais contribuent également à assurer la liaison entre les milieux naturels attenants aux zones urbanisées. Le maintien de corridors entre les écosystèmes et d'un réseau écologique relativement dense offre une garantie de maintien de la diversité biologique. En outre, la présence d'éléments naturels en milieu urbain lui confère une valeur paysagère généralement supérieure. En ce sens, favoriser la nature en ville, c'est aussi améliorer l'environnement quotidien de ses habitants et de là, leur qualité de vie.

C'est ainsi qu'un réseau écologique en ville doit inclure, outre des objectifs écologiques et biologiques, la valeur d'usage du territoire pour les habitants, les effets de bien-être et les qualités esthétiques du milieu.

L'amélioration de l'état actuel du réseau écologique au sein de la commune de Plan-les-Ouates passe donc, outre les mesures préconisées dans les fiches géographiquement localisées, par un programme visant spécifiquement les milieux urbanisés et consistant à :

- établir un relevé de la situation (cartographier les biotopes, milieux naturels et semi-naturels, récolter des données existantes, etc.)
- définir l'état à atteindre (formuler des objectifs explicites d'aménagement, évaluer la faisabilité du projet, etc.)
- organiser le projet (désigner des responsables, assurer un suivi scientifique, passer des contrats avec les propriétaires, etc.)
- opérer un suivi des résultats (contrôler les objectifs, la méthode et les effets).

OPTIONS COMMUNALES CONCERNANT SPECIFIQUEMENT LA FICHE NATURE EN VILLE

- « Garantir un développement harmonieux de l'urbanisation dans le secteur du PAC La Chapelle-Les Sciers, Les Serves, y maîtriser la circulation. Traiter la Route de Saconnex d'Arve comme étant l'axe structurant et le centre du quartier »
- « Développer une nouvelle identité pour la Plaine de l'Aire et y réaliser un centre sportif intercommunal en adéquation avec l'urbanisation progressive de la commune et des territoires voisins, en maintenant et en créant à chaque fois que cela est possible, des liaisons écologiques avec les milieux naturels des rives de l'Aire »
- « Encourager une densification des espaces à bâtir encore libres de construction ou peu bâtis »
- « Assurer une continuité des chemins pour piétons et cyclistes sur l'ensemble du territoire communal et mettre en valeur le mail et son prolongement »

DESCRIPTION, ANALYSE, OBJECTIFS**Principes**

Pour :

- préserver, voire améliorer la qualité des paysages bâtis, semi-naturels et naturels du territoire communal,
- maintenir, voire l'améliorer la diversité biologique en milieu semi-naturel (cours d'eau par exemple), suburbain (villas) et urbain (voies de communication, espaces verts urbains),
- conserver, voire augmenter la proportion du territoire caractérisé par des sols perméables ou semi-perméables.

il faut viser les objectifs suivants :

- la conservation de milieux favorables aux espèces végétales et animales indigènes dans les futurs aménagements,
- la protection des sols contre la pollution,
- la réalisation d'un réseau écologique et de corridors (continuuums) biologiques susceptibles d'améliorer les conditions de vie de la flore et de la faune locale,
- la création de biotopes, d'habitats et d'abris susceptibles d'améliorer les conditions de vie de la flore et de la faune locale,
- la conservation des valeurs paysagères locales et le maintien d'une proportion harmonieuse d'arbres et de verdure,
- le maintien d'un taux minimal de surfaces perméables à définir.

Contenu

Les options communales sont à appliquer dans les espaces publics et les propriétés de la commune, dans les quartiers d'immeubles, dans les entreprises (ZIPLA, zone de la Milice, Happy days,...), dans les quartiers de villas.

Il y a lieu d'évaluer la faisabilité ainsi que les gains paysagers et écologiques des mesures choisies en fonction de chaque cas.

Conflits, contraintes

Difficulté de convaincre les propriétaires privés

MISE EN OEUVRE

Mesures à mettre en œuvre dès adoption du PDCom de Plan-les-Ouates par le Conseil d'Etat

Revitaliser les espaces verts publics

Végétaliser les bords de chemin et de routes (haies vives, bandes herbeuses ou buissonnantes), revitaliser les fossés

Encourager la revitalisation des prés, la plantation de haies vives, la végétalisation des toits et des murs, la récupération de l'eau de pluie, etc. dans les jardins, parcs, espaces verts privés (zones villas, immeubles, entreprises)

Conserver la valeur paysagère des mails

Revitaliser le Voiret (cordon boisé et de abords)

Végétaliser la route de Saint-Julien

CONCEPTION D'EVOLUTION DU PAYSAGE

FICHE DE COORDINATION N°9

Elaborer une conception du paysage du territoire communal

LOCALISATION

Ensemble du territoire communal pour lui-même et en relation avec les territoires des communes voisines

ZONES

Toutes

COORDINATION

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil administratif

Communes voisines

Troinex, Carouge, Lancy, Onex, Confignon, Perly-Certoux, Bardonnex

Etat

Aménagement du territoire

Propriétaires

Le paysage est la résultante globale de l'interaction entre l'homme et les milieux naturels. Il constitue le cadre de vie des habitants et des personnes qui viennent travailler dans la commune et conditionne en retour les diverses activités humaines.

Du fait de la pression humaine croissante liée à sa position proche de la ville de Genève, la commune de Plan-les-Ouates est au cœur d'enjeux importants en termes d'urbanisation et de qualité de vie des habitants aux échelles régionale et locale.

Dans le but de prendre en compte dans leur interdépendance et de traiter de façon transversale les diverses problématiques, l'élaboration d'une conception d'évolution du paysage (CEP), selon le concept développé au sein de l'Office fédéral de l'environnement (www.bafu.admin.ch/landschaft), constitue une démarche appropriée complémentaire aux autres instruments de planification du territoire que sont par exemple le plan directeur d'aménagement, l'amélioration foncière par remaniement parcellaire, la mise en réseau des biotopes au sens de l'Ordonnance sur la qualité écologique (OQE), le plan directeur forestier ou encore la planification de l'évacuation des eaux (PGEE et PREE).

Une CEP est une démarche créative visant à esquisser l'évolution souhaitable du paysage en vue de son utilisation durable et de sa mise en valeur écologique et esthétique. Elle considère le paysage dans son ensemble (surfaces agricoles, forêts, cours d'eau et plans d'eau, milieu bâti, etc.) ainsi que ses différentes utilisations. Elle considère l'ensemble des thématiques et des activités importantes pour le paysage (tourisme et loisirs, esthétique paysagère, agriculture, exploitation forestière, protection de la nature, aménagement du territoire, etc.), ceci tant dans l'espace agricole qu'en forêt et dans l'espace bâti.

Elle est élaborée en collaboration avec le plus grand nombre de groupes d'utilisateurs concernés représentant les différentes utilisations du paysage - amateurs de loisirs, agriculteurs, entrepreneurs, autorités administratives, etc. - (personnes directement impliquées mais aussi ensemble des citoyens). En cela, elle s'inscrit pleinement dans la vision de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement pour la mise en application des principes du développement durable, un développement qui permet de répondre aux besoins actuels sans compromettre les besoins des générations futures.

Une CEP permet donc de développer une réelle vision prospective sur l'avenir de la commune; elle documente les enjeux territoriaux et permet d'identifier les tendances de développement, les atouts du territoire considéré et les risques à éviter. Elle a un caractère informatif ou indicatif et sert de base conceptuelle pour la planification et la décision.

OPTIONS COMMUNALES

- **Protéger et mettre en valeur le Coteau et le site de la Bistoquette**
- **Sauvegarder les villages et les hameaux, protéger et mettre en valeur leurs qualités architecturales et paysagères. Permettre une évolution raisonnable des villages**
- **Modérer le trafic et réaménager la route de Saint-Julien afin de renforcer son caractère d'axe structurant et de centralité linéaire**
- **Garantir un développement harmonieux de l'urbanisation dans le secteur de La Chapelle-Les Sciers, Les Serves, y maîtriser la circulation. Traiter la route de Saconnex-d'Arve comme étant l'axe structurant et le centre du quartier**
- **Développer une nouvelle identité pour la Plaine de l'Aire et y réaliser un centre sportif et de loisirs en adéquation avec l'urbanisation progressive de la commune et des territoires voisins, en maintenant et en créant à chaque fois que cela est possible, des liaisons écologiques avec les milieux naturels des rives de l'Aire**
- **Encourager une densification des espaces à bâtir encore libres de construction ou peu bâtis**
- **Assurer une continuité des chemins pour piétons et cyclistes sur l'ensemble du territoire communal et mettre en valeur le mail et son prolongement**

DESCRIPTION, ANALYSE, OBJECTIFS**Principes**

Dans un contexte d'urbanisation croissante de la périphérie de l'agglomération genevoise les différentes stratégies de développement doivent être évaluées sous l'angle de la protection et de la mise en valeur du territoire.

Développer, dans le cadre d'une démarche participative impliquant tous les groupes d'acteurs de la commune (habitants et personnes qui y travaillent), au travers d'une esquisse d'évolution du paysage, une vision d'avenir de la commune qui permette l'utilisation durable du territoire et sa mise en valeur écologique et esthétique, la finalité étant d'assurer santé, qualité de vie et bien-être pour les habitants.

Contenu

La CEP de Plan-les-Ouates devra aborder en particulier les problématiques et enjeux suivants :

- Quelle nouvelle identité de la Plaine de l'Aire (rattachement avec les quartiers environnants et liens avec le village) ? Impacts du plan directeur cantonal qui prévoit une extension urbaine sur la zone agricole aux Verjus et une urbanisation à moyen et long terme dans la partie de la Plaine de l'Aire située entre l'autoroute et la zone sportive des Cherpines, en grande partie sur la commune de Confignon ?
- Quelles sont les conditions cadres à remplir pour le maintien de la dualité des espaces au sein du territoire communal ?

espace urbain aux échelles locales (territoire communal), du centre ville (correspondant approximativement au territoire de la ville de Genève + Carouge + Lancy), de l'agglomération genevoise (tissu urbain continu), celle plus large du bassin d'agglomération franco-valdo-genevois où l'urbanisation est discontinue, mais où les échanges sont intenses.

espace rural, partie du territoire la moins bâtie, comprenant les activités agricoles, les zones naturelles, les forêts, les milieux aquatiques et palustres, les prairies, les villages et les hameaux.

- Impacts des nouveaux équipements publics aux échelles communale et intercommunale (centre sportif des Cherpines, nouvelle école dans le secteur du PAC La Chapelle-Les Sciers, Les Serves),
- Réaménagement et requalification de la route de St-Julien en route structurante à caractère urbain (centralité + commerces),
- Maintien et valorisation des biotopes terrestres et aquatiques d'intérêt local-régional (milieux aquatiques et palustres) et national (batraciens, chouette chevêche) : site renaturé de la Bistoquette, bois d'Humilly, étang du Paradis, Coteau avec ses vergers traditionnels, RAE de Compesières,
- Assurer une liaison routière entre la route de Saconnex-d'Arve et la route d'Annecy (route inter-quartiers) tout en conservant le patrimoine naturel et l'espace de détente constitués au niveau du site de la Bistoquette par les mesures de compensation écologique de l'autoroute de contournement : site d'importance nationale pour la reproduction des batraciens, diversité de milieux aquatiques, palustres, humides et secs réunis sur une faible surface, grande diversité biologique, présence d'espèces rares figurant sur les listes rouges suisses des espèces menacées,

- Protection du patrimoine naturel et prise en compte des activités agricoles et de loisirs, notamment dans le site de la Bistoquette par l'étude décrite dans la fiche n°1 et sur le Coteau,
- Devenir de l'espace rural face à la pression d'urbanisation du canton. Place à réserver à l'agriculture, notamment celle à accorder aux zones d'activités spéciales (ZAS), impact sur la qualité du paysage,
- Conservation de l'identité et de la qualité patrimoniale des villages et des hameaux ainsi que de leur fonction dans la qualité paysagère : Saconnex d'Arve-Dessous (maintien d'une coupure d'urbanisme entre le PAC La Chapelle-Les-Sciers et le village), Saconnex d'Arve-Dessus, Arare-Dessous, Arare – Dessus,
- Impact des grands projets régionaux de développement, tels que le PAC La Chapelle-Les-Sciers, le Pôle de la Praille-Bachet-de-Pesay associés à de nouvelles infrastructures (CEVA, autoroute Annecy-Genève). Comment faire pour éviter que le développement régional (projet d'agglomération franco-valdo-genevois) se fasse au détriment de la qualité de vie au sein de la commune ? Intégration des réflexions sur la Ceinture verte du PAC La Chapelle-Les-Sciers (Triporteur architectes, octobre 2005), Continuum vert, bleu, jaune (DIAE 2005).

Conflits, contraintes

Identité communale rurale et projets de développement (PAC La Chapelle-Les-Sciers) et infrastructures publiques (Centre sportif et de loisirs des Cherpines, route inter-quartiers), densification du village de Saconnex-d'Arve-Dessous, etc.

MISE EN OEUVRE

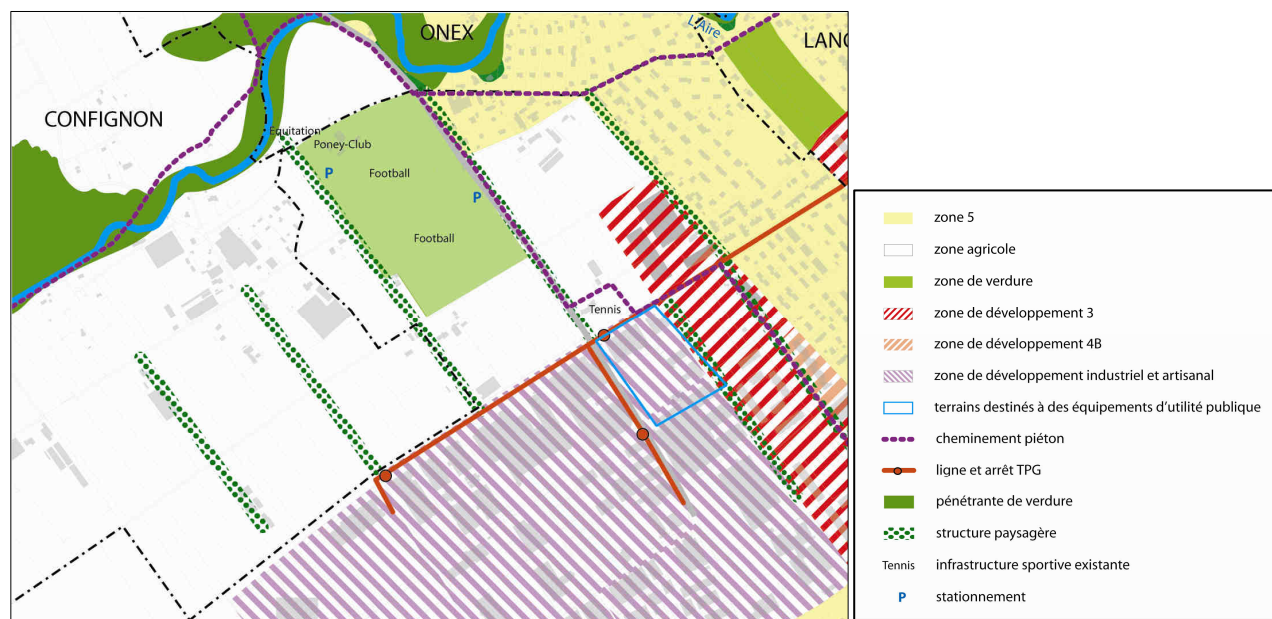
Etude à réaliser dès adoption du PDCom de Plan-les-Ouates par le Conseil d'Etat

CHERPINES

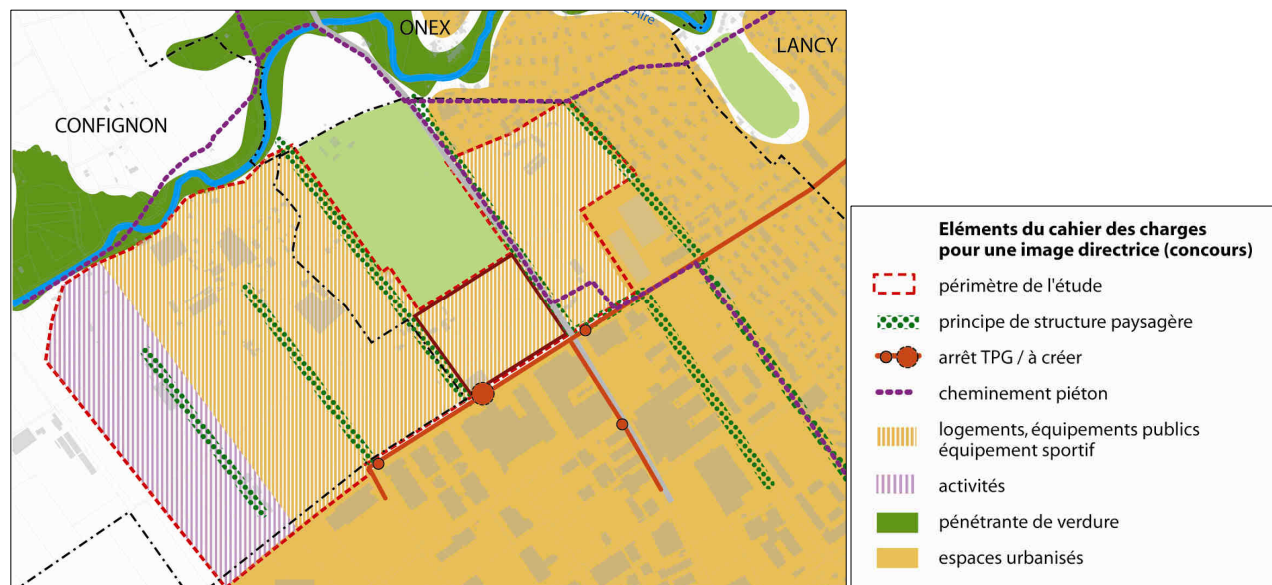
FICHE DE MESURE N°10

Créer et réaliser un projet intercommunal de centre sportif intégré au périmètre concerné par le projet de modification des limites de zones n°29711

SITUATION ACTUELLE



SITUATION FUTURE



CHERPINES

FICHE DE MESURE N°10

Créer et réaliser un projet intercommunal de centre sportif intégré au périmètre concerné par le projet de modification des limites de zones n°29711

LOCALISATION

Plaine de l'Aire, entre la route de Base et la pénétrante de verdure de l'Aire.

ZONES

Zone de verdure et zone agricole.

COORDINATION

Instance responsable

Commune de Plan-les-Ouates

Coordination

Communes voisines (Lancy, Onex, Confignon, Bernex)

Etat (DAT, DCTI)

Propriétaires

Commune de Plan-les-Ouates, Etat, privés

OPTIONS COMMUNALES

« Développer une nouvelle identité pour la Plaine de l'Aire et y réaliser un centre sportif intercommunal en adéquation avec l'urbanisation progressive de la commune et des territoires voisins, en maintenant des liaisons écologiques avec les milieux naturels des rives de l'Aire».

« Assurer une continuité des chemins pour piétons et cyclistes sur l'ensemble du territoire communal et mettre en valeur le mail et son prolongement »

DESCRIPTION, ANALYSE, OBJECTIFS

Pour ce secteur, il s'agit de créer une réserve à long terme destinée à un centre sportif intercommunal, inséré dans un aménagement global de la Plaine de l'Aire. Les possibilités d'accès tant en transports publics qu'individuels, ainsi que son excellente connexion aux réseaux de mobilité douce (mail du Vélodrome) en font un lieu privilégié pour ce type d'activité. Outre le développement des activités existantes (tennis, foot, équitation, etc.), un tel centre permettrait de proposer à la population une offre supplémentaire en matière de sports et de loisirs, dans un contexte où la majorité des infrastructures existantes au niveau cantonal sont proches de la saturation. Les communes limitrophes ont à ce titre déjà fait part de leur intérêt.

L'image directrice pour le centre sportif sera intégrée dans l'étude générale prévue par l'exposé des motifs du projet de loi relatif à la modification des limites de zones n°29 711, qui a fait l'objet d'une consultation publique du 23 mars au 22 avril 2009. Selon cet exposé des motifs, l'étude générale du quartier doit notamment permettre de "favoriser la création d'un nouveau quartier mixte principalement destiné au logement et à la réalisation des nouveaux équipements publics souhaités sur la commune de Plans-les-Ouates pour l'extension du centre sportif intercommunal des Cherpines et comportant également des activités commerciales et administratives, afin de réaliser à terme un quartier possédant un caractère urbain."

En anticipant sur le projet de modification des limites de zones, le département du territoire a élaboré une pré-étude qui a permis de définir les éléments du programme d'un concours d'urbanisme qui sera lancé à la fin 2009. Les communes de Confignon et de Plan-les-Ouates seront associées à ce concours qui permettra de comparer plusieurs solutions possibles d'aménagement, afin de choisir celle qui servira de base à une image directrice définitive au niveau urbanistique.

Principes et contenu

Lier le centre sportif à son « contexte » : tisser des transitions avec le quartier des Verjus, affirmer la continuité des réseaux de déplacements piétons et 2 roues, développer le réseau vert du mail, soigner les opportunités de dégagements visuels.

Assurer une desserte optimale en transports collectifs et étudier les complémentarités avec les développements prévus à la ZIPLO (jonction autoroutière, parking, transports collectifs).

Une structure paysagère doit être étudiée dans le périmètre de la Plaine de l'Aire.

Equipements sportifs existants : poney club, zone équestre et animalière, club de football, club de tir à l'arc japonais, club de rugby, skate parc, tennis club.

Equipements nouveaux envisagés dans le périmètre : salle omnisport et événementielle, salle pour les arts martiaux, terrain de pétanque, terrain de frisbee, piscine, patinoire, mur de grimpe, vélodrome, terrain pour BMX, mini-terrains de football, piste de course, espace de boxe, tennis de table, terrain de beach volley, vestiaires,

gradins, salle de réunion, espace pour le cirque, espace agora, places de stationnement, infrastructures hôtelières, etc
--

MISE EN OEUVRE

Pour l'aménagement du secteur :

Mise en œuvre et organisation d'un concours d'urbanisme sur le secteur élargi en collaboration avec l'Etat de Genève et les communes de Confignon et de Plan-les Ouates.

Pour le centre sportif :

Evaluation des besoins dans le cadre d'une démarche intercommunale, sur la base d'une image directrice.

Elaboration d'un projet (contenu, financement, calendrier).

Localisation des équipements sportifs nouveaux.

Maîtrise par les collectivités des terrains nécessaires aux nouvelles installations sportives.

Aménagement d'un corridor biologique entre les bords de l'Aire et le Coteau reliant la zone de détente du Creux-du-Cheval, la zone sportive, prolongeant Mail 2000 et reliant le chemin de la Butte et la route des Chevaliers-de-Malte.

VILLAGE

FICHE DE MESURE N°11

Réaménager les espaces publics villageois pour en faire un véritable réseau continu

SITUATION ACTUELLE

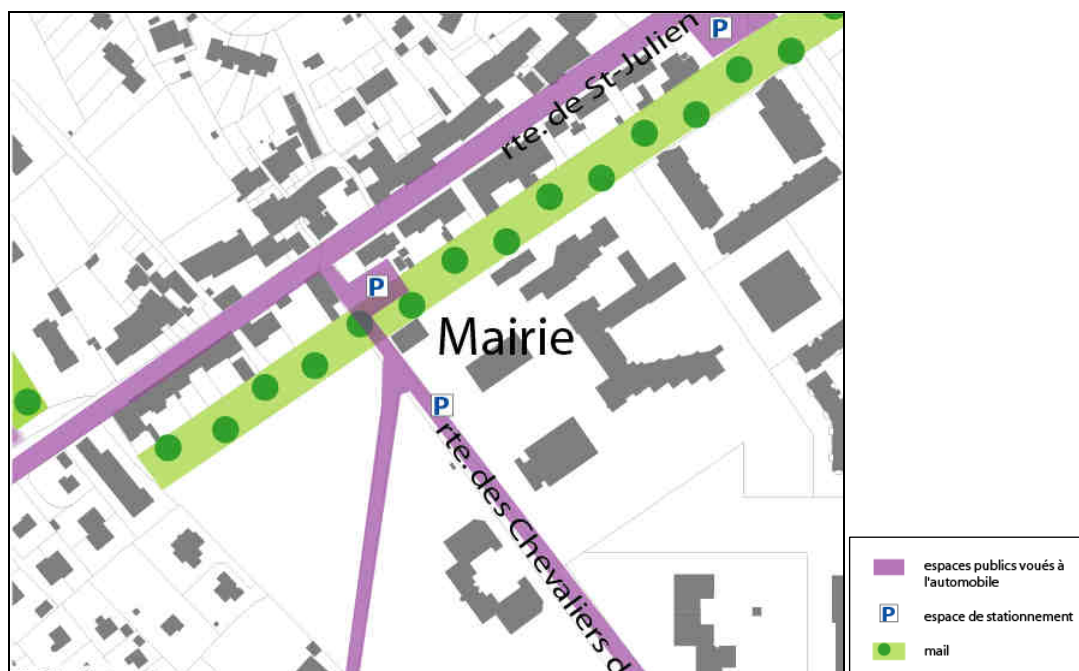
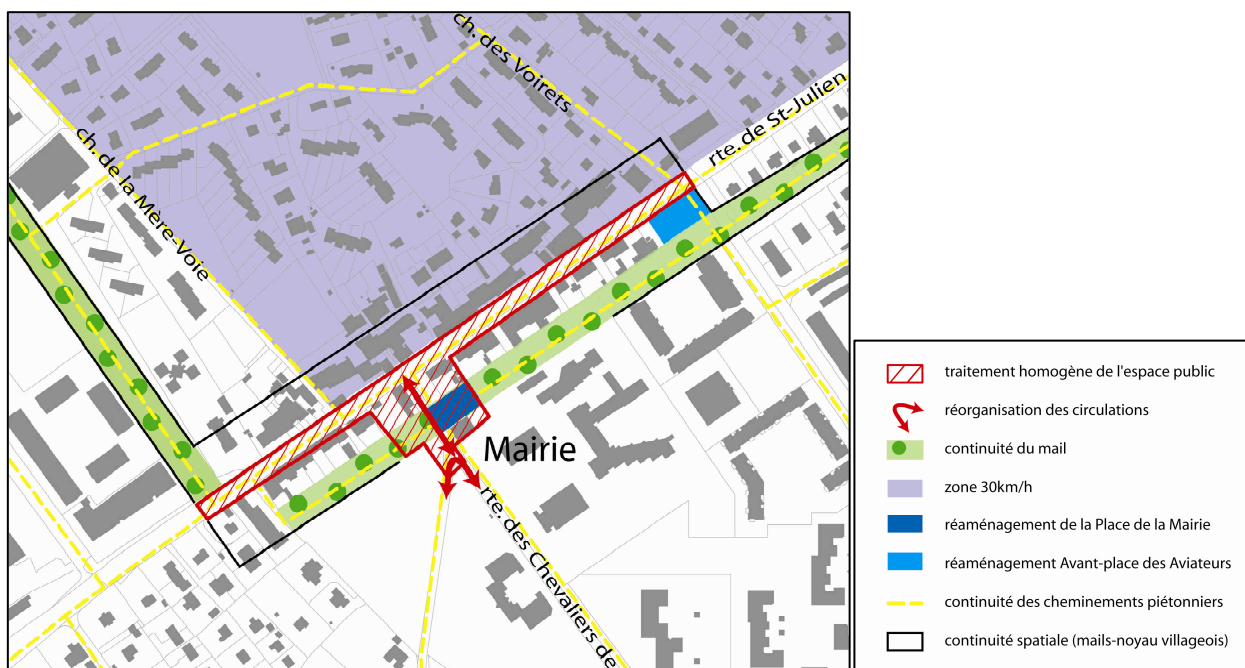


IMAGE DIRECTRICE



VILLAGE

FICHE DE MESURE N°11

Réaménager les espaces publics villageois pour en faire un véritable réseau continu

LOCALISATION

Route de Saint-Julien, mail et route des Chevaliers-de-Malte.

ZONES

Zone de villas, zone de verdure, zone 4B protégée.

COORDINATION

Instance responsable

Commune de Plan-les-Ouates

Coordination

Etat (DAT, DGM) : Nature du projet de réaménagement et de modération de trafic

Propriétaires

Commune de Plan-les-Ouates

OPTIONS COMMUNALES

« Modérer le trafic et réaménager la route de Saint-Julien afin de renforcer son caractère d'axe structurant et de centralité linéaire ».

« Assurer une continuité des chemins pour piétons et cyclistes sur l'ensemble du territoire communal et mettre en valeur le mail et son prolongement »

« Développer des zones à trafic modéré ».

DESCRIPTION, ANALYSE, OBJECTIFS

L'axe de la route de Saint-Julien représente indéniablement le cœur de la commune. Pourtant, en vertu des charges de trafic et des nuisances sonores relatives, il ne joue aujourd'hui pas pleinement son rôle de lieu de rencontre et de sociabilité pour les habitants de Plan-les-Ouates. En instaurant une coupure physique, il affaiblit par ailleurs le potentiel en la matière des mails piétonniers et des espaces publics adjacents. La commune souhaite dès lors procéder à un réaménagement d'ensemble des espaces publics du noyau villageois de Plan-les-Ouates permettant de résoudre ce double dysfonctionnement et demande à l'Etat de réaliser les aménagements prévus au moment de l'ouverture du contournement autoroutier.

Principes

Définir les aménagements nécessaires à la modération du trafic sur la route de Saint-Julien sans hypothéquer l'installation d'une desserte par tram à moyen ou long terme. Le projet d'accélération des lignes de bus qui traversent Plan-les-Ouates par la route de Saint-Julien contribuera à modérer le trafic.

Réaménager les espaces publics liés au mail en harmonisant le traitement du sol dans le souci d'établir une continuité spatiale.

Réaliser la jonction des deux mails sur la route de Saint-Julien.

Attribuer à l'avant-place des Aviateurs, marquant l'entrée dans le village, un véritable statut de place publique.

S'assurer que la continuité des arbres du mail soit préservée.

Assurer une continuité des cheminements piétonniers et des deux roues.

Opportunités, contraintes

En cas de coupure de la route des Chevaliers-de-Malte, un nouveau schéma routier devrait être élaboré afin d'assurer une bonne accessibilité locale.

MISE EN OEUVRE

Définition du type de réaménagement.

Elaboration du projet définitif en coordination avec l'Etat (route de Saint-Julien).

Réalisation du réaménagement.

ARARE - DESSUS ET ARARE - DESSOUS

FICHE DE MESURE N°12

Changement d'affectation des hameaux et toilettage de la zone agricole

SITUATION ACTUELLE

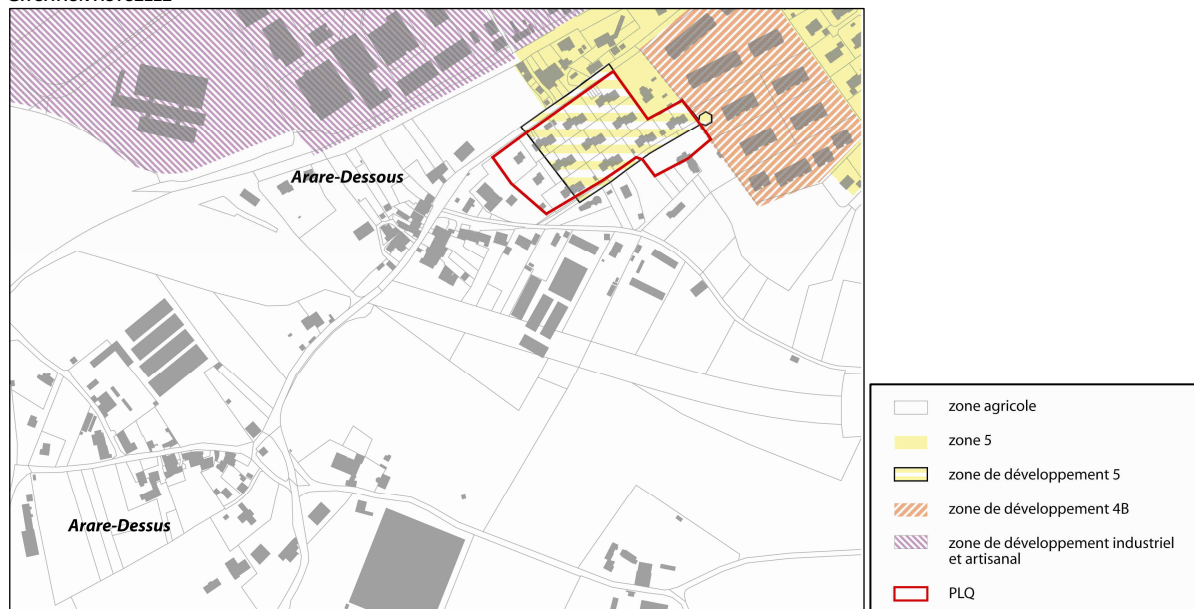


IMAGE DIRECTRICE



ARARE - DESSUS ET ARARE - DESSOUS

FICHE DE MESURE N°12

Changement d'affectation des hameaux et toilettage de la zone agricole

LOCALISATION

Hameaux d'Arare-Dessus et Arare-Dessous, sis à la route de Bardonnex.

ZONES

Zone agricole.

COORDINATION

Instance responsable

Etat (DAT, SMS) : périmètre et nature du changement de zone

Coordination

Commune de Plan-les-Ouates : initiative du changement de zone

Propriétaires

Commune de Plan-les-Ouates, privés

OPTIONS COMMUNALES

« Protéger et mettre en valeur le Coteau et le site de la Bistoquette ».

« Sauvegarder les villages et les hameaux, protéger et mettre en valeur leurs qualités architecturales et paysagères. Permettre une évolution raisonnable des villages ».

DESCRIPTION, ANALYSE, OBJECTIFS

Les sites d'Arare-Dessus et d'Arare-Dessous sont aujourd'hui situés en zone agricole. Cette affectation empêche toute adaptation des bâtiments existants appartenant à des propriétaires qui ne sont pas agriculteurs. Afin d'assurer la vitalité de ces sites, la commune envisage de procéder à une modification de zone, tout en veillant dans le même temps à protéger de manière adéquate les qualités patrimoniales de ces sites. Un toilettage de la zone de développement 5 devrait être effectué simultanément à ce changement de zone.

Principes

Définir des zones à bâtir en tenant compte de l'étude d'aménagement d'Arare (Collectif d'architectes Carouge, 1998 et 2003).

Déclasser en zone à bâtir les parcelles situées dans la continuité du tissu d'Arare - Dessous et occupées par des maisons individuelles.

Préserver et valoriser la valeur paysagère des voies historiques reliant les deux hameaux d'Arare - Dessous et d'Arare - Dessus, et ceux-ci au Coteau.

Conserver les éléments naturels (prairies, vergers traditionnels) situés autour des hameaux et en direction du Coteau.

MISE EN OEUVRE

Etablissement de plans de site (en cours).

Classement des ensembles bâtis en zone de hameau ou en zone 4B protégée.

Initiative communale pour la procédure de changement de zone et de toilettage de la zone de développement 5.

Le réexamen de la liste des hameaux est prévu, afin d'évaluer si la proximité de la zone à bâtir, qui pourrait contredire la notion même de hameau selon le droit fédéral, ne nécessite pas d'exclure cette localité de la liste des hameaux.

SACONNEX-D'ARVE - DESSUS ET SACONNEX-D'ARVE - DESSOUS

FICHE DE MESURE N°13

Sauvegarder les villages et envisager de légères adaptations

SITUATION ACTUELLE

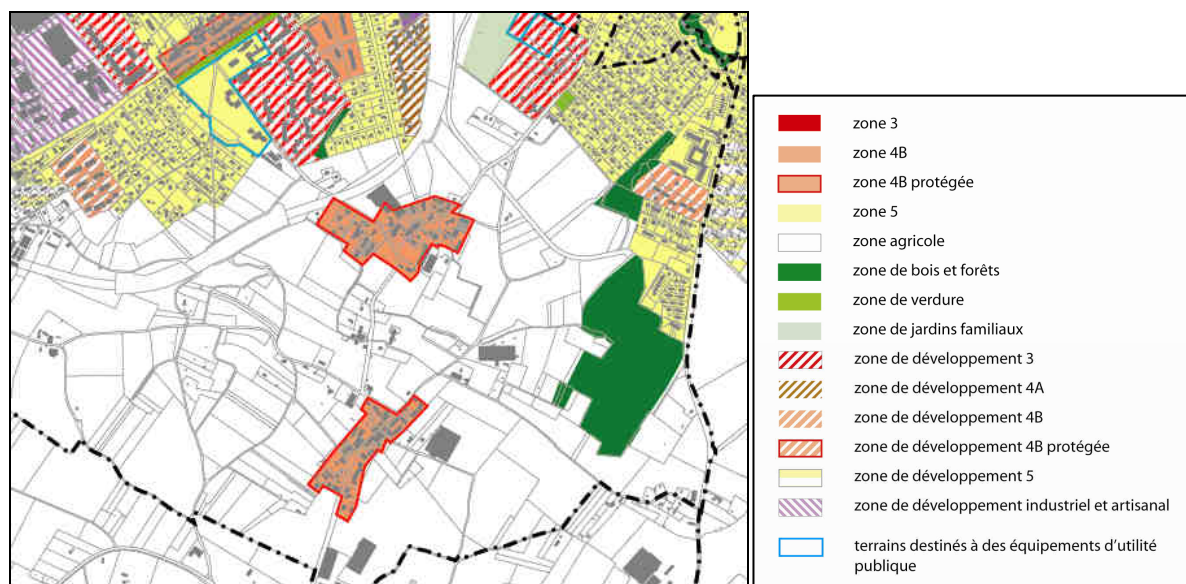


IMAGE DIRECTRICE



SACONNEX-D'ARVE - DESSUS ET SACONNEX-D'ARVE - DESSOUS FICHE DE MESURE N°13**Sauvegarder les villages et envisager de légères adaptations****LOCALISATION**

Villages de Saconnex d'Arve-Dessous et Saconnex d'Arve-Dessus.

COORDINATION***Instance responsable***

Etat (DAT, SMS) : périmètre et nature du changement de zone

Coordination

Commune de Plan-les-Ouates : initiative du changement de zone

Propriétaires

Commune de Plan-les-Ouates, privés

ZONES

Zone 4B protégée et zone agricole.

OPTIONS COMMUNALES

« Protéger et mettre en valeur le Coteau et le site de la Bistoquette ».

« Sauvegarder les villages et les hameaux, protéger et mettre en valeur leurs qualités architecturales et paysagères. Permettre une évolution raisonnable des villages ».

DESCRIPTION, ANALYSE, OBJECTIFS

Saconnex-d'Arve - Dessus et Saconnex-d'Arve - Dessous possèdent des qualités patrimoniales et paysagères qu'il s'agit de protéger à leur juste valeur. Afin de garantir la vitalité des villages, la commune envisage néanmoins de légères extensions en continuité du bâti actuel, dans le cas où des parcelles sont occupées par des serres ou autres infrastructures inusitées et dommageable du point de vue paysager.

Principes

Respecter la structure du bâti existant

Respecter la césure de la Tour

Préserver la césure naturelle du site de la Bistoquette de toute urbanisation

Opportunités, contraintes

Les périmètres envisagés pour d'éventuelles extensions sont situés en zone agricole, parfois même en surface d'assolement.

Saconnex-d'Arve - Dessous fait l'objet d'une étude de plan de site qui délimitera les éléments à sauvegarder, autant que les éventuelles potentialités à bâtir.

MISE EN OEUVRE

Etude d'un plan de site à Saconnex-d'Arve – Dessous (en cours).

Elaboration d'éventuels projets de changements de zone.

LES GUYS

FICHE DE MESURE N°14

Restructurer le secteur des Guys conformément à son statut de porte d'entrée de la commune et de tête de pont de la ZIPLO

SITUATION ACTUELLE

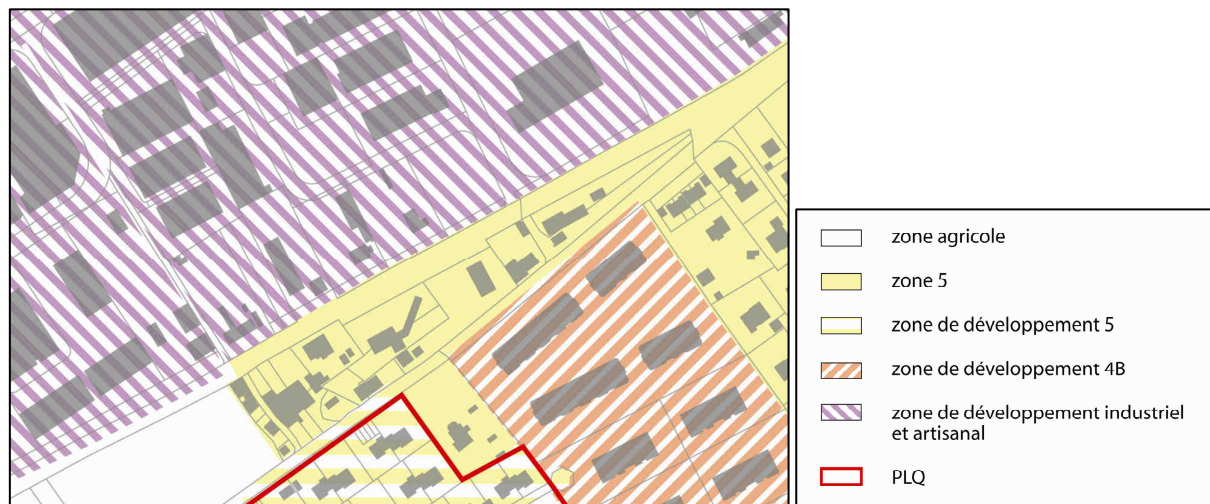
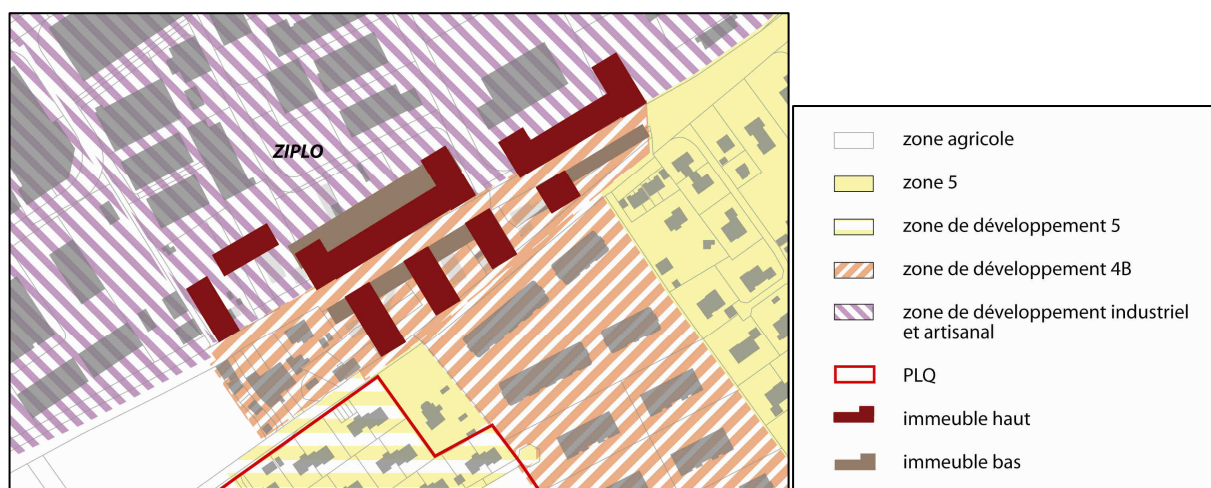


IMAGE DIRECTRICE SELON L'ETUDE DE 1989



LES GUYS

FICHE DE MESURE N°14

Restructurer le secteur des Guys conformément à son statut de porte d'entrée de la commune et de tête de pont de la ZIPLO

LOCALISATION

Route de Saint-Julien et route de Bardonnex.

COORDINATION

Instance responsable

Commune de Plan-les-Ouates

Coordination

Etat (DAT) : Périmètre et nature du changement de zone

Propriétaires

Privés

ZONES

Zone de villas, zone de développement artisanal et industriel.

OPTIONS COMMUNALES

« Encourager une densification des espaces à bâtir encore libres de construction ou peu bâtis ».

« Modérer le trafic et réaménager la route de Saint-Julien afin de renforcer son caractère d'axe structurant et de centralité linéaire ».

DESCRIPTION, ANALYSE, OBJECTIFS

Situé à proximité directe de la ZIPLO, le secteur des Guys représente la porte d'entrée sud de la commune. Il est aujourd'hui affecté en zone de villas et est occupé par des habitations individuelles. Le Plan directeur cantonal prévoit sa densification par modification de zone (dév. 4). Dans ce cadre, la commune souhaite s'assurer, par l'élaboration d'une image directrice, de la qualité future des constructions et des espaces publics de ce secteur stratégique du territoire communal.

Principes

Valider l'option d'une densification

Actualiser l'image directrice de l'étude Holdener, Aragao (1989)

Conflits, contraintes

La restructuration de ce secteur doit tenir compte de la mise en place éventuelle d'une ligne de tram sur la route de Saint-Julien. L'étude de 1989 doit être actualisée, principalement en ce qui concerne l'aménagement de l'espace public.

MISE EN OEUVRE

Définition du périmètre du changement de zone.

Définition du futur type de zone du périmètre.

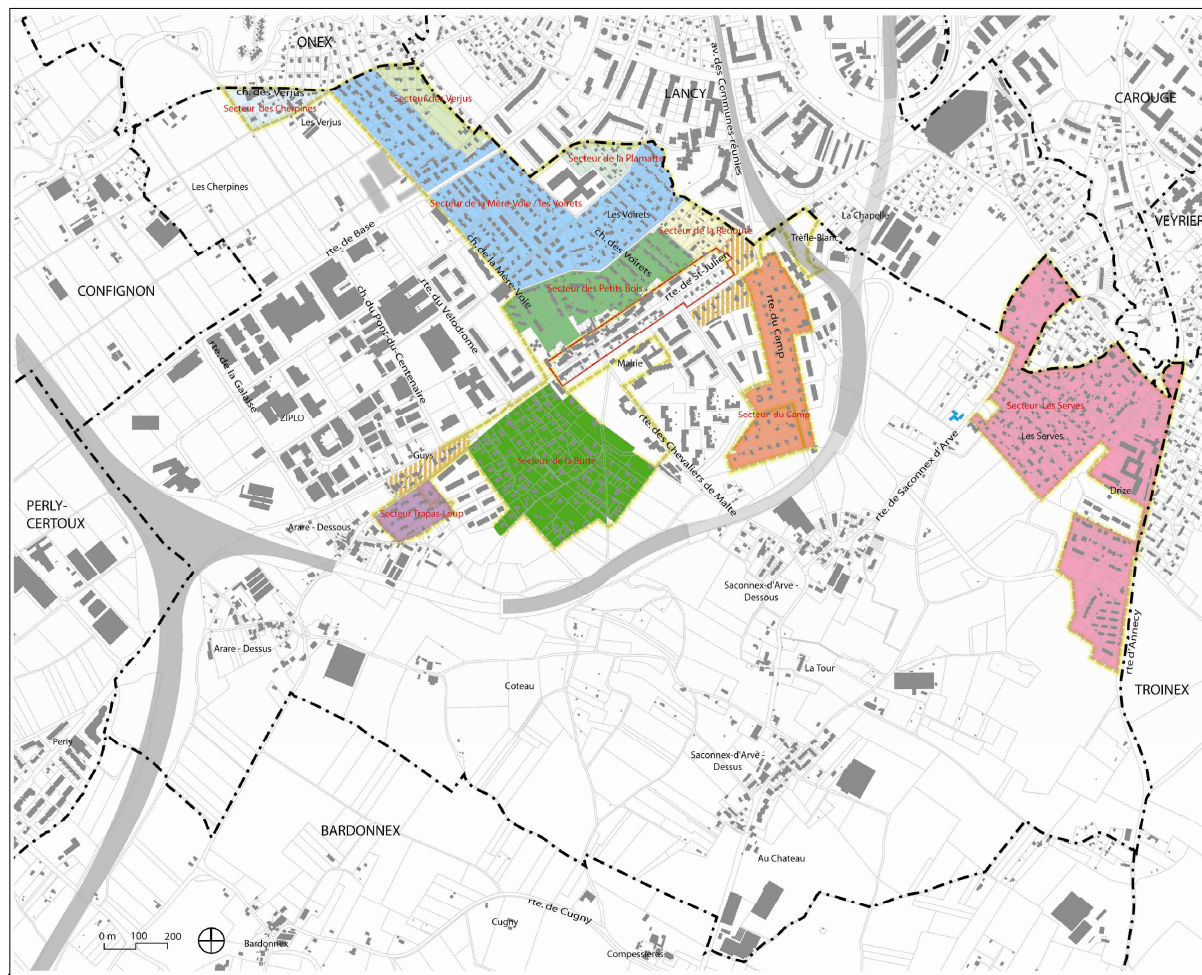
Actualisation de l'image directrice de 1989.

Engagement d'une procédure de changement de zone.

DENSIFICATION DE LA ZONE DE VILLAS

FICHE DE MESURE N°15

Développement futur des zones de villas existantes



Périimètre zone villas

Périimètre à déclasser

Secteurs homogènes

Secteur Trapas-Loup

Secteur de la Butte

Secteur du Camp

Secteur des Cherpines

Secteur de la Mère-Voie / les Voirets

Secteur des Verjus

Secteur de la Plamatte

Secteur des Petits Bois

Secteur de la Redoute

Secteur Les Serves

DENSIFICATION DE LA ZONE DE VILLAS

FICHE DE MESURE N° 15

Développement futur des zones de villas existantes

LOCALISATION

Nord-est de la commune et de part et d'autre de la route de Saint-Julien.

COORDINATION

Instance responsable

Commune de Plan-les-Ouates

Coordination

Etat, Communes voisines, privés

Propriétaires

Privés

ZONES

Zone villas

OPTIONS COMMUNALES

« Encourager une densification des espaces à bâtir encore libres de construction ou peu bâtis »

DESCRIPTION, ANALYSE, OBJECTIFS

Une première analyse détaillée permettra de dresser un tableau des potentiels demeurant en zone villas et de les comparer avec les principaux sites naturels et patrimoniaux de valeur. Afin de donner une réponse objective aux demandes de densification, il conviendra d'élaborer une grille destinée à évaluer les projets du point de vue de l'adéquation entre leur densité et les qualités des sites, l'arborisation, la desserte, la proximité des services, des équipements et des transports publics, le type de construction limitrophes (villas, immeubles). D'autres critères encore sont à prendre en compte, notamment les caractéristiques positives du projet de densification (mise en place d'espaces collectifs ouverts, place de jeu, possibilité de créer de nouvelles liaisons piétonnes, arborisation, plantation de haies vives en recourant à des espèces indigènes, suppression des barrières pour la petite faune, solution pour le stationnement des véhicules sur fonds privés, gestion centrale des déchets, etc.) ou ses caractéristiques négatives (abatage d'arbres, surfaces imperméables trop importantes, etc.)

Dans un contexte où les zones à bâtir communales sont en grande partie construites, la volonté politique de densification des zones d'habitat individuel doit être poursuivie.

Principes

- Densifier certaines zones villas, tout en sauvegardant leurs qualités spécifiques,
- Créer de nouveaux espaces collectifs ouverts,
- Minimiser l'imperméabilisation des sols,
- Améliorer la continuité des cheminements piétonniers au sein des zones de villas.

Opportunités, contraintes

La densification des zones villas dépend, *in fine*, essentiellement des intentions des propriétaires.

MISE EN OEUVRE

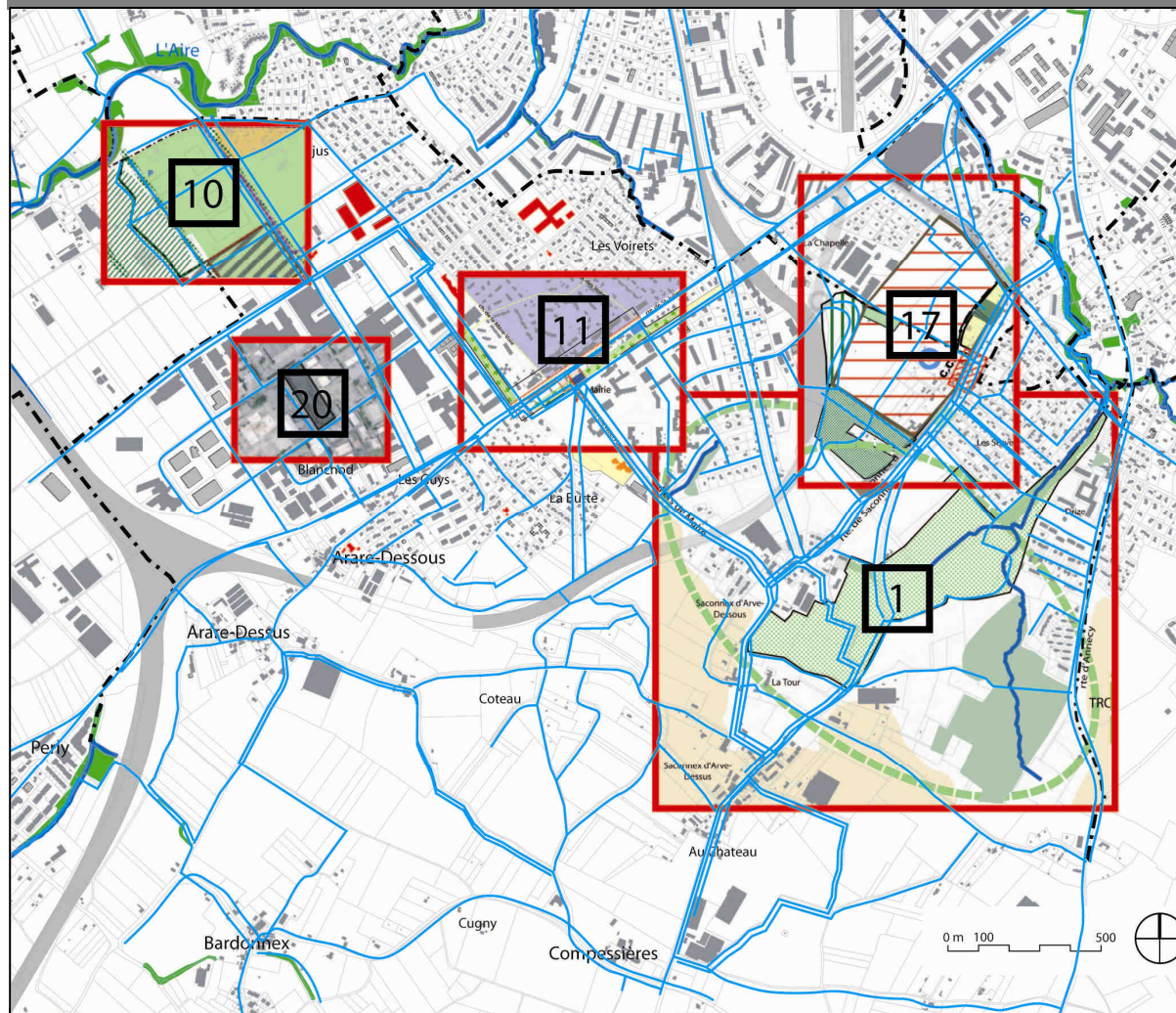
Utilisation de la grille d'évaluation lors de chaque nouvelle autorisation de construire.

Information des propriétaires et explication des intentions communales.

ESPACES PUBLICS

FICHE DE MESURE N°16

Une vision d'ensemble des espaces publics communaux



équipements publics



cheminements piétonniers/itinéraires deux-roues

1

la Bistoquette

10

les Cherpines

11

Village

17

PAC la Chapelle-Les-Sciers, Les Serves

20

ZIPLO-stationnement

ESPACES PUBLICS

FICHE DE MESURE N°16

Une vision d'ensemble des espaces publics communaux

LOCALISATION

*Secteur la Bistoquette
Secteur des Cherpines
Secteur de la Mairie, le village
Secteur de La Chapelle-Les-Scier, Les Serves
Secteur de la ZIPLO
Ensemble de la commune*

COORDINATION

Instance responsable

Commune de Plan-les-Ouates

Coordination

Etat, Communes voisines (cf. : fiches correspondantes), privés

ZONES

Plusieurs zones

OPTIONS COMMUNALES

« Protéger et mettre en valeur le Coteau et le site de la Bistoquette »

« Modérer le trafic et réaménager la route de Saint-Julien afin de renforcer son caractère d'axe structurant et de centralité linéaire »

« Assurer une desserte performante de Plan-les-Ouates par les transports publics, notamment par le tram »

« Augmenter la fréquence des transports publics dans le secteur de la ZIPLO, (améliorer l'accessibilité pour les transports individuels) et y encourager la mise à disposition de places de stationnement en suffisance »

« Garantir un développement harmonieux de l'urbanisation dans le secteur de La Chapelle-Les Sciers, les Serves, y maîtriser la circulation. Traiter la route de Saconnex- d'Arve comme étant l'axe structurant et le centre du quartier»

« Développer une nouvelle identité pour la Plaine de l'Aire et y réaliser un centre sportif intercommunal en adéquation avec l'urbanisation progressive de la commune et des territoires voisins, en maintenant et en créant à chaque fois que cela est possible, des liaisons écologiques avec les milieux naturels des rives de l'Aire »

« Assurer une continuité des chemins pour piétons et cyclistes sur l'ensemble du territoire communal et mettre en valeur le mail et son prolongement »

DESCRIPTION, ANALYSE, OBJECTIFS

La commune compte un grand nombre d'espaces publics de qualité. Elle souhaite poursuivre sa politique de création d'équipements initiée depuis plusieurs années et renforcer son réseau essentiellement voué à la mobilité douce.

Il s'agit ici de mettre en évidence la cohérence des actions envisagées en les inscrivant dans une réflexion générale à l'échelle du territoire communal, en les ancrant dans le réseau des chemins piétonniers et des itinéraires cyclables, véritable épine dorsale de la vie locale.

Plusieurs projets et mesures sont décrits de manière détaillée dans les fiches ad hoc :

- *Bistoquette* : secteur à haute valeur écologique paysagère et sociale (poumon de verdure, lieu de détente, de repos dont l'importance pour la partie sud-est de la commune est évidente) pour lequel une étude ad hoc doit être élaborée (voir fiche n°1).
- *Cherpines* : Proposition communale d'intégrer au programme d'extension urbaine du secteur une réserve pour équipements publics. Les possibilités d'accès tant en transports publics qu'individuels, ainsi que son excellente connexion aux réseaux de mobilité douce (mail du Vélodrome) en font un lieu privilégié pour ce type d'activité ; les options retenues par le projet d'agglomération seront à mettre en relation avec les options communales.
- *Village* : l'axe de la route de Saint-Julien représente indéniablement le cœur de la commune. Pourtant, en vertu des charges de trafic et des nuisances induites, il ne joue pas pleinement son rôle de lieu de rencontre et de sociabilité pour les habitants. L'effet de coupure physique entre les quartiers nord et sud qui en résulte affaiblit le potentiel que représentent les mails et les espaces publics adjacents. La commune souhaite procéder à un réaménagement d'ensemble des espaces publics du noyau villageois. Une collaboration Etat-Commune est nécessaire afin d'assurer une coordination entre la mise en œuvre du contournement autoroutier et les aménagements des espaces publics adjacents, sans pour autant prêter l'installation d'une desserte par tram.
- *PAC La Chapelle-Les Sciens, Les Serves* : au cours du processus d'élaboration du plan directeur de quartier par l'Etat en partenariat avec les communes de Plan-les-Ouates et de Lancy, le projet, étant donné que l'extension urbaine porte sur la zone agricole, a tenu à respecter les conditions émises dans le concept de l'aménagement cantonal, en particulier la maîtrise de la qualité de l'aménagement. La commune s'est constamment assurée que les conditions de la mise en place d'un quartier de qualité répondant aux critères du développement durable soient respectées. Elle demande la réalisation d'équipements publics liés à la future urbanisation, une clé de répartition entre les différents partenaires publics pour le financement des infrastructures, des aménagements extérieurs favorisant la vie dans le quartier. La commune demande que la circulation dans le secteur soit maîtrisée et que les mesures envisagées par l'Etat ne viennent pas charger la route de Saconnex-d'Arve (et isoler le quartier des Serves), ni porter atteinte au secteur de la Bistoquette. ZIPLO, stationnement : étant donné l'insuffisance de l'offre par rapport à la demande, le stationnement dans la ZIPLO génère des problèmes de circulation et de stationnement sauvage dans les quartiers résidentiels voisins. Le potentiel de développement que recèle la zone laisse à penser que cette situation va aller en s'aggravant. La commune propose de réaliser un parking au centre de la zone et de prendre parallèlement des mesures d'aménagement complémentaires dans les quartiers adjacents, par la création de zones bleues par exemple, permettant de restituer l'espace public à la vie locale.
- *Continuité des cheminements piétonniers et des itinéraires deux-roues* : le réseau des chemins piétonniers et des itinéraires cyclables peut être considéré comme l'épine dorsale de la vie locale : il favorise les relations sociales en reliant les équipements entre eux, permet la fréquentation des équipements en recourant à des modes de déplacement doux.

Principes

Mettre en œuvre les mesures décrites dans les fiches détaillées en tenant compte de la vision d'ensemble des espaces publics communaux.

Initier le plan directeur communal des chemins pour piétons et itinéraires deux-roues dans la perspective du rôle essentiel que peut jouer la mobilité douce dans la qualité de la vie locale.

MISE EN OEUVRE

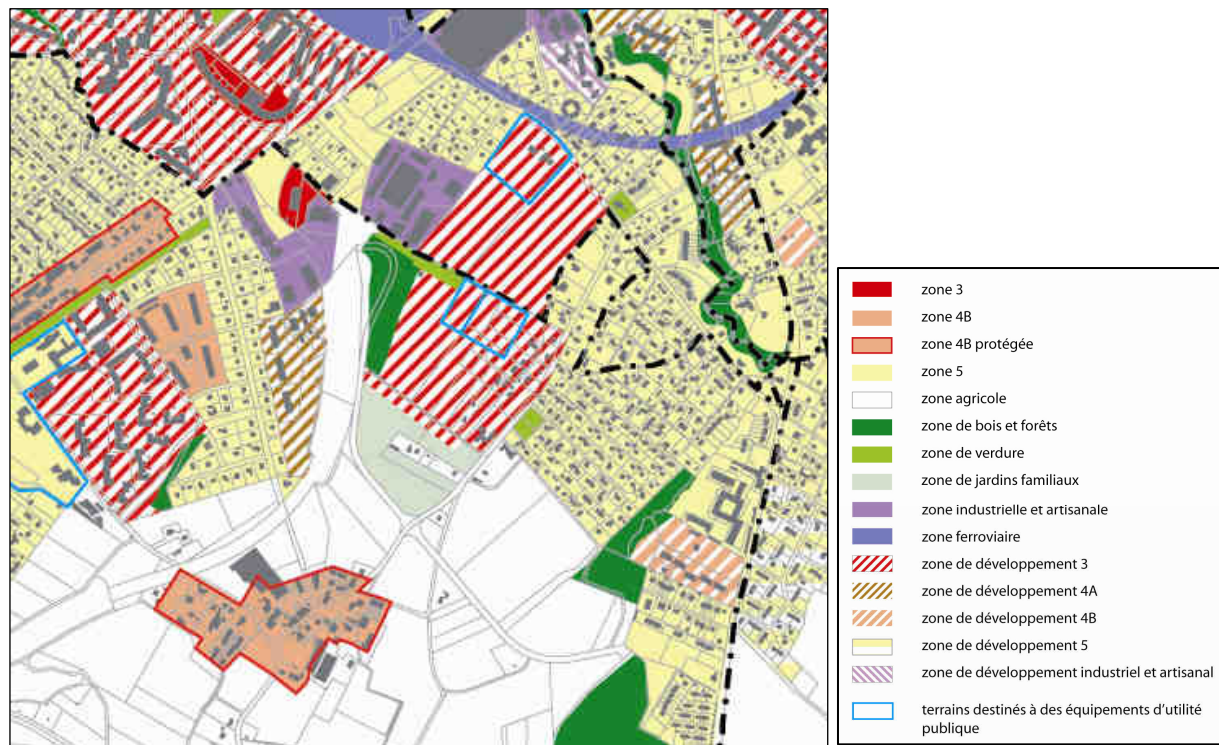
Se référer aux fiches correspondantes (1 : La Bistoquette, 10 : Les Cherpines, 11 : Village, 17 : PAC La Chapelle-Les Sciens, Les Serves, 20 : ZIPLO-Stationnement).

PAC LA CHAPELLE – LES SCIERS

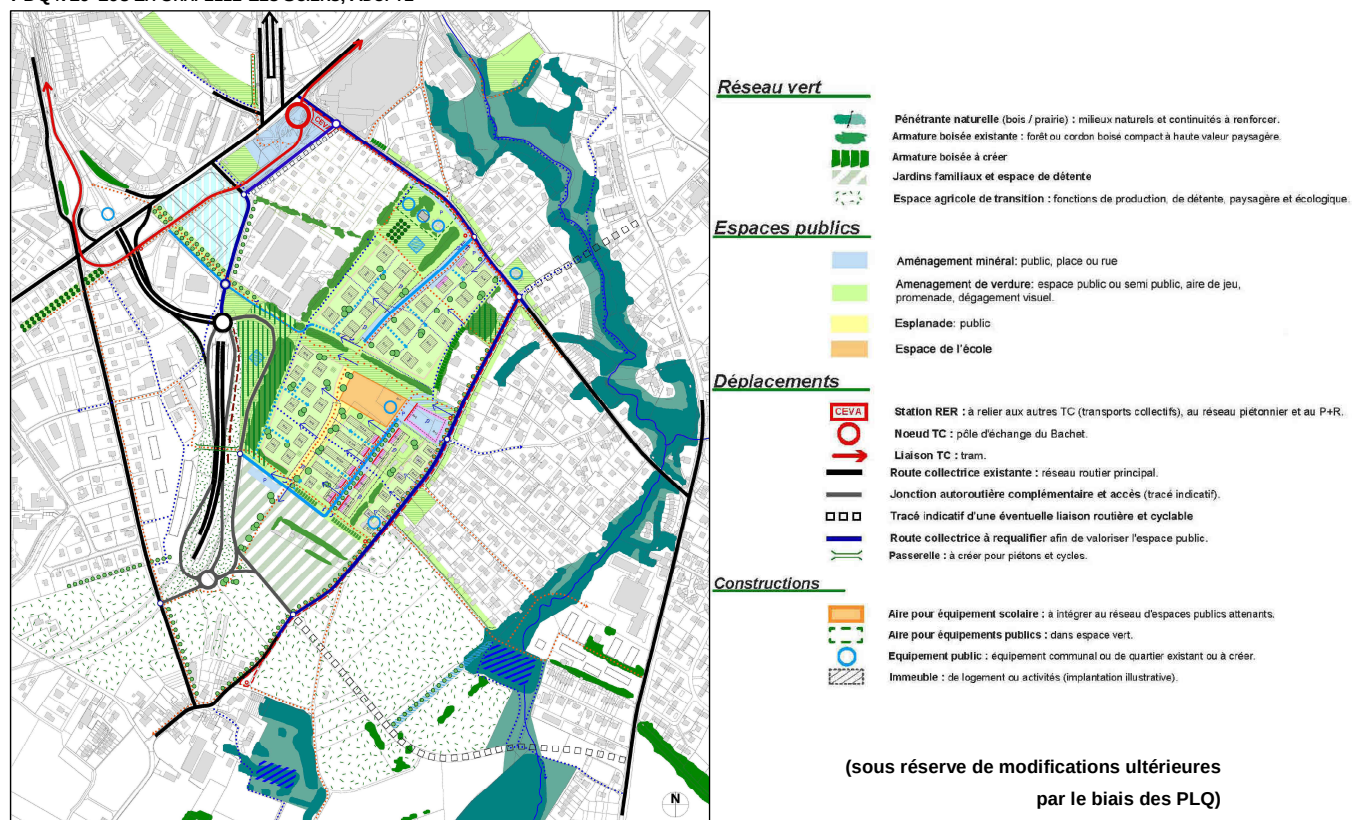
FICHE DE MESURE N° 17

Garantir un développement harmonieux dans le secteur La Chapelle - Les Sciers, Les Serves

SITUATION LEGALE (INTEGRANT LA MODIFICATION DE ZONE LE SAPAY, LE TREMBLEY EN COURS D'ENQUETE PUBLIQUE – SEPTEMBRE 2009)



PDQ N°29 298 LA CHAPELLE-LES SCIERS, ADOPTE



PAC LA CHAPELLE – LES SCIERS

FICHE DE MESURE N°17

Garantir un développement harmonieux dans le secteur La Chapelle - Les Sciars, Les Serves

LOCALISATION

Entre la route de St-Julien et la route d'Annecy

ZONES

Zone de développement 3, zone de villas, zone de verdure, zone de jardins familiaux, zone agricole.

COORDINATION

Instance responsable

Etat (DAT, DNP)

Coordination

Commune de Plan-les-Ouates et de Lancy : contenu et phasage du projet

Propriétaires

Commune de Plan-les-Ouates, Hospice Général, Etat, privés

OPTIONS COMMUNALES

« Garantir un développement harmonieux de l'urbanisation dans le secteur de La Chapelle-Les Sciars, Les Serves, y maîtriser la circulation. Traiter la route de Saconnex-d'Arve comme étant l'axe structurant et le centre du quartier ».

« Protéger et mettre en valeur le Coteau et le site de la Bistoquette ».

« Assurer une desserte performante de Plan-les-Ouates par les transports publics, notamment par le tram ».

« Assurer une continuité des chemins pour piétons et cyclistes sur l'ensemble du territoire communal et mettre en valeur le mail et son prolongement »

« Développer des zones à trafic modéré ».

DESCRIPTION, ANALYSE, OBJECTIFS

Au cours du processus d'élaboration du Plan directeur de quartier (PDQ) par l'Etat en partenariat avec les communes de Plan-les-Ouates et de Lancy, la commune de Plan-les-Ouates s'est constamment assurée que les conditions de la mise en place d'un quartier de qualité, répondant aux critères du développement durable soient remplies. Lors de la mise en œuvre de ce plan, elle s'assurera que ses exigences soient respectées.

Principes

Réaliser des équipements publics liés à la future urbanisation

Définir une clé de répartition entre les différents partenaires publics du financement des infrastructures nécessaires

Appliquer d'emblée les principaux concepts du développement durable, notamment sur le plan social et environnemental, en particulier en travaillant les espaces publics au pied des immeubles de manière à favoriser la vie dans les quartiers

Prévoir des aménagements extérieurs des immeubles permettant à des personnes à mobilité réduite de résider dans le quartier.

Opportunités, contraintes

L'urbanisation de la Chapelle– Les Sciars a fait l'objet d'un PDQ (n°29298 D) élaboré entre l'Etat et les communes de Plan-les-Ouates et de Lancy.

MISE EN OEUVRE

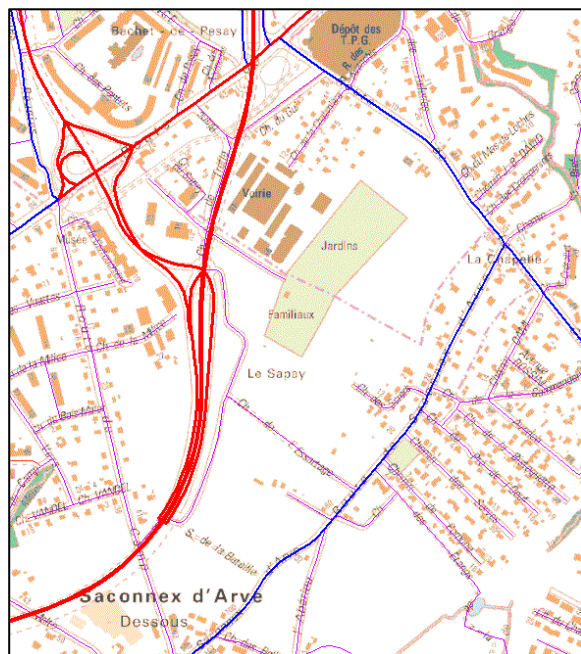
Le plan directeur de quartier "La Chapelle-Les Sciars" n°29 298 a été approuvé par le Conseil d'Etat, le 27 juin 2007, après avoir été adopté par les communes de Plan-les-Ouates (24 avril 2007) et de Lancy (31 mai 2007). La commune est associée à sa mise en œuvre.

Concertation et coordination avec l'Etat dans le cadre des futurs plans localisés de quartier que la commune envisage d'initier.

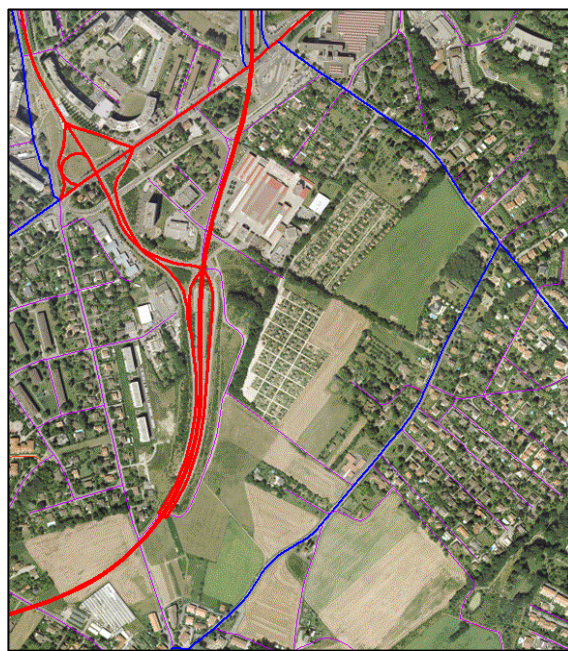
PAC LA CHAPELLE-LES SCIERS – MOBILITE

FICHE DE MESURE N°18

Maîtriser la circulation dans le secteur du PAC La Chapelle – Les Sciers

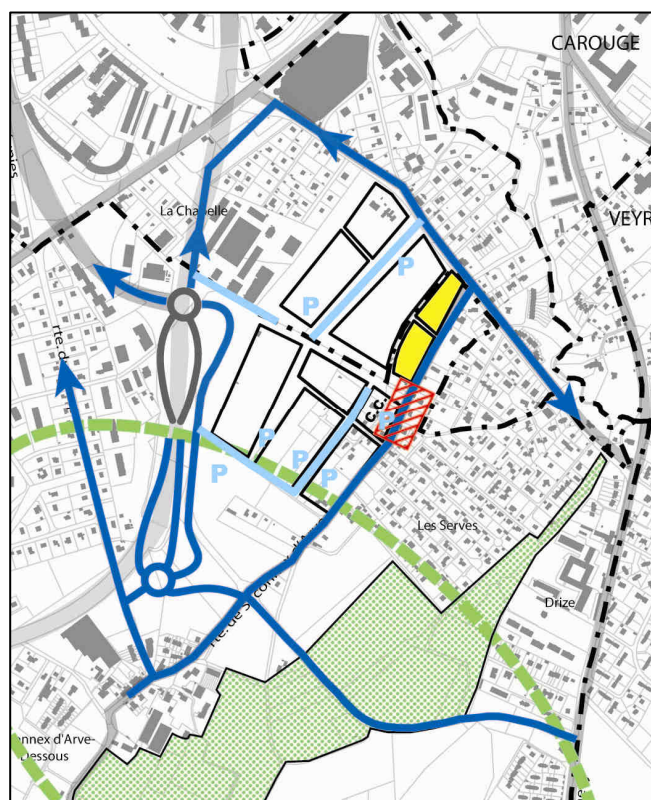


- Réseau primaire
- Réseau secondaire
- Réseau de quartier



- Réseau primaire
- Réseau secondaire
- Réseau de quartier

SITUATION ACTUELLE



- Circulation tangente au PAC La Chapelle-Les Sciers
- Accès au parking du PAC La Chapelle-Les Sciers
- ▨ Modération de trafic et de vitesse
- Maintien en zone de villas
- C.C. Centre commercial
- Sauvegarde du périmètre de grand intérêt naturel et payager
- Secteur à protéger (périmètre à confirmer)

IMAGE DIRECTRICE

PAC LA CHAPELLE-LES SCIERS – MOBILITE

FICHE DE MESURE N°18

Maîtriser la circulation dans le secteur du PAC La Chapelle – Les Sciars

LOCALISATION

Entre la route de St-Julien et la route d'Annecy.

ZONES

Zone de développement 3, zone de villas, zone de verdure, zone de jardins familiaux, zone agricole.

COORDINATION

Instance responsable

Etat (DGM)

Coordination

Communes de Plan-les-Ouates et de Lancy

Communes voisines (Troinex, Veyrier, Carouge)

Propriétaires

Commune de Plan-les-Ouates, Etat, privés

OPTIONS COMMUNALES

« Garantir un développement harmonieux de l'urbanisation dans le secteur de La Chapelle-Les Sciars, Les Serves, y maîtriser la circulation. Traiter la route de Saconnex-d'Arve comme étant l'axe structurant et le centre du quartier ».

DESCRIPTION, ANALYSE, OBJECTIFS

Les compléments d'études dans « Genève-Sud » ainsi que les avis exprimés par les communes concernées ont abouti à un changement de priorité du conseil d'Etat concernant les projets routiers : la priorité sera donnée à la liaison route d'Annecy / jonction de la Milice, aux dépens du viaduc au dessus de la Drize. Le concept d'accessibilité est basé sur des axes structurants extérieurs au PAC La Chapelle-Les Sciars (route de la Chapelle, route de Saconnex-d'Arve, future liaison entre les deux giratoires de la Milice, future liaison route d'Annecy/Milice) sur lesquels viennent se greffer les accès aux parkings. Le trafic du PAC La Chapelle-Les Sciars sera ainsi réparti et non concentré sur un axe et n'offrira pas de possibilité de transiter.

Une liaison tangente au PAC La Chapelle-Les Sciars passant par le chemin des Guis ou sous le P+R pourrait être nécessaire pour relier la jonction de la Milice si la liaison route d'Annecy/Milice ne devait pas se réaliser.

Principes

Hiérarchiser les trafics dans le quartier du PAC La Chapelle – Les Sciars.

Maîtriser les augmentations de trafic dues à l'urbanisation du PAC La Chapelle – Les Sciars et à l'arrivée du CEVA.

Diminuer le trafic de la route de Saint-Julien.

Relier le quartier des Serves au futur quartier de La Chapelle – Les Sciars.

Réaliser une desserte performante du site en transports collectifs et une connexion directe du quartier à la jonction autoroutière de la Milice

Réaliser un réseau d'itinéraires piétons et deux-roues dense, confortable et sûr, reliant le quartier avec le centre de la commune et le pôle de transport du Bachet-de-Pesay devant accueillir le CEVA.

Conflits, contraintes

Les projets routiers cantonaux ont fait l'objet d'une décision du Conseil d'Etat le 12 octobre 2005, suite à l'étude de Genève Sud. L'évolution de cette étude prévoit actuellement que la future liaison entre la route de Saconnex-d'Arve et la route d'Annecy sera étudiée simultanément aux recherches de tracé d'une liaison entre la route d'Annecy et la route de Pierre-Grand. Ces deux études doivent faire l'objet de mesures d'accompagnement, y compris sur le territoire français.

La problématique des déplacements au sein du PAC Chapelle-Les Sciars est prise en compte par le PDQ (n° 29298 D) élaboré entre l'Etat et les communes de Plan-les-Ouates et de Lancy.

La mise en route d'une étude considérant la valeur du site dans le secteur du Coteau agira directement sur le tracé et/ou la nature de la liaison inter-quartiers

MISE EN OEUVRE

Participation à l'analyse des variantes routières (lorsqu'elles seront proposées par l'Etat), évaluation à l'échelle du quartier et à l'échelle intercommunale.

Prise en compte du périmètre d'étude considérant la valeur du site de la Bistoquette.

ZIPLO

FICHE DE MESURE N°19

Améliorer l'accès des véhicules à la zone industrielle

SITUATION ACTUELLE

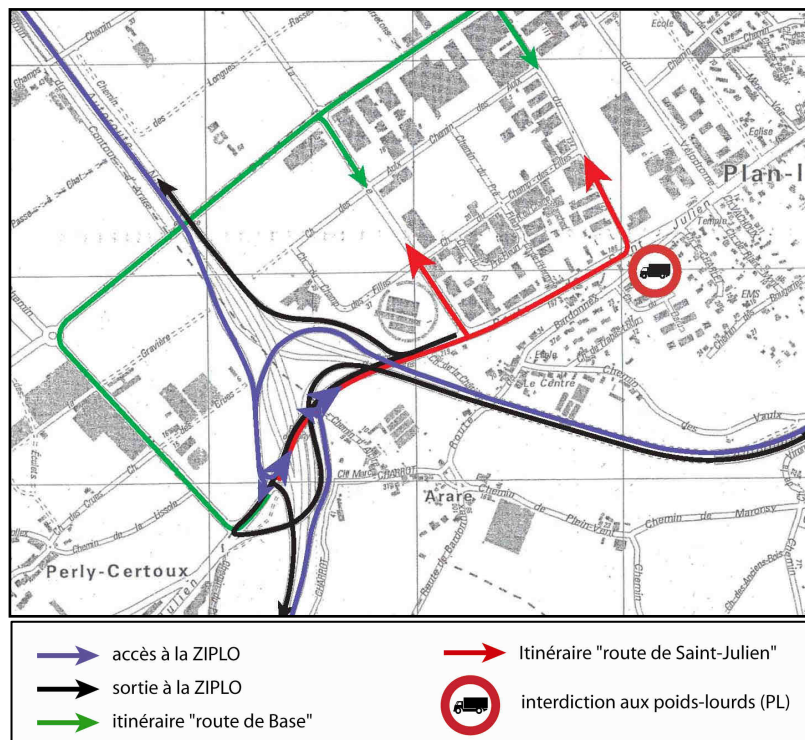
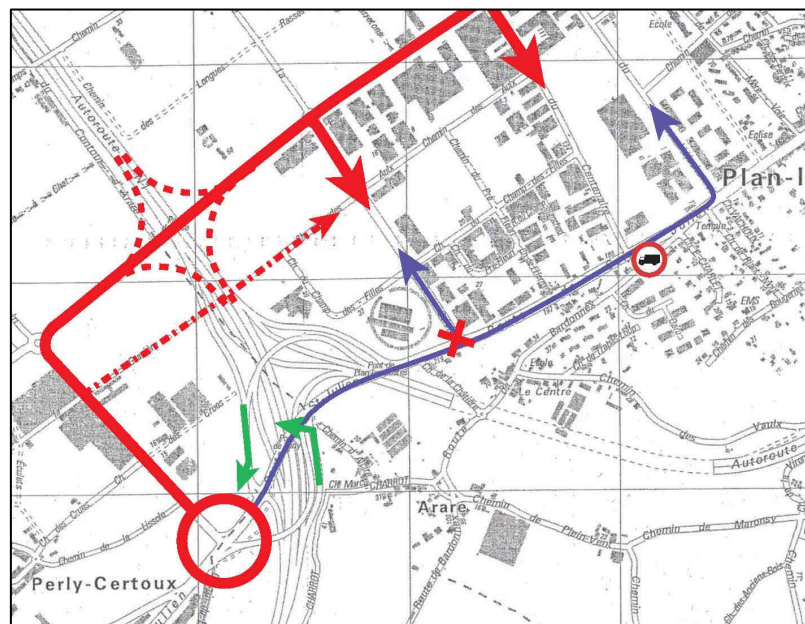


IMAGE DIRECTRICE



ZIPLO

FICHE DE MESURE N°19

Améliorer l'accès des véhicules à la zone industrielle

LOCALISATION

Des sorties d'autoroutes (provenance France, Lausanne, évitement) à la zone Industrielle de Plan-les-Ouates (ZIPLO).

ZONES

Zone de développement industriel et artisanal.

COORDINATION

Instance responsable

Etat (DGM)

Coordination

Commune de Plan-les-Ouates

Communes voisines (Perly-Certoux, Confignon)

Fondation des Terrains Industriels (FTI)

Propriétaires

Commune de Plan-les-Ouates, Etat, Fondation des Terrains Industriels (FTI)

OPTIONS COMMUNALES

« Augmenter la fréquence des transports publics dans le secteur de la ZIPLO, (améliorer l'accessibilité pour les transports individuels) et y encourager la mise à disposition de places de stationnement en suffisance »

DESCRIPTION, ANALYSE, OBJECTIFS

L'accessibilité à la ZIPLO n'est aujourd'hui pas optimale. Etant donné le volume de trafic généré par cette zone, ces difficultés d'accès induisent dans le même temps des congestions sur le réseau routier communal. La commune souhaite, par conséquent, améliorer l'accessibilité pour les véhicules individuels (voitures et poids-lourds), par l'intermédiaire de différentes solutions techniques. La durée des feux de régulation sera ainsi ajustée à des croisements précis afin de favoriser certaines liaisons, la signalisation routière sera adaptée, tout comme la géométrie de certains carrefours. Pour permettre une accessibilité directe à la ZIPLO par l'autoroute, la commune souhaite par ailleurs la création d'une nouvelle jonction autoroutière au niveau de la route de Base ou à un accès par le chemin des Mattines et le chemin de la Gravière dans le prolongement du chemin des Aulx.

Principes

Améliorer l'accès des véhicules individuels à la ZIPLO via la route de Base et verrouiller au maximum l'accès par la route de Saint-Julien.

Décongestionner la route de Saint-Julien aux abords des entrées et sorties des autoroutes aux heures de pointe.

Conflits, contraintes

Politique des transports en commun du Plan directeur cantonal

Contraintes techniques liées à la réalisation de la jonction

MISE EN OEUVRE

L'ensemble des mesures proposées sur le secteur de la ZIPLO, en particulier une éventuelle nouvelle jonction avec l'autoroute, est à mettre en relation avec les études concernant Les Cherpines (fiche n°10), ainsi que l'étude générale du périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) St-Julien / Plaine de l'Aire.

Mise en œuvre d'une ligne D plus performante sur la route de Saint-Julien

Etude et demande d'autorisation pour le changement de géométrie des carrefours entre la route de Saint-Julien et la route de la Galaise et entre la route de Saint-Julien et le chemin des Mattines

Etude de faisabilité d'une jonction à la route de Base ou d'un accès par le chemin de la Gravière par dans le prolongement du chemin des Aulx

ZIPLO - STATIONNEMENT

FICHE DE MESURE N° 20

Améliorer le stationnement dans la ZIPLO



SITUATION ACTUELLE



Légende:
 Implantation des nouvelles entreprises
 parking

IMAGE DIRECTRICE

ZIPLO - STATIONNEMENT

FICHE DE MESURE N° 20

Améliorer le stationnement dans la ZIPLO

LOCALISATION

Zone industrielle de Plan-les-Ouates (ZIPLO).

ZONES

Zone de développement industriel et artisanal.

COORDINATION

Instance responsable

Commune de Plan-les-Ouates

Coordination

Etat (DGM)

Fondation des Terrains Industriels (FTI)

Communes voisines (Perly-Certoux, Saint-Julien)

Propriétaires

Commune de Plan-les-Ouates, Fondation des Terrains Industriels (FTI)

OPTIONS COMMUNALES

« Augmenter la fréquence des transports publics dans le secteur de la ZIPLO, (améliorer l'accessibilité pour les transports individuels) et y encourager la mise à disposition de places de stationnement en suffisance »

DESCRIPTION, ANALYSE, OBJECTIFS

Etant donné l'insuffisance de l'offre en la matière, le stationnement au sein de la ZIPLO est à l'heure actuelle problématique. Cela génère des problèmes de circulation et de parking sauvages dans les quartiers avoisinants. La commune souhaite dès lors améliorer le stationnement dans la ZIPLO pour les véhicules particuliers, en actionnant différents leviers comme le covoiturage, les transports publics, la gestion des places privées. La commune souhaite créer un parking comme quatrième levier ce qui permettrait d'atteindre l'objectif de supprimer le stationnement illégal mais aussi de gagner de l'espace sur le domaine public. Ce projet doit nécessairement s'accompagner d'aménagements complémentaires dans les quartiers limitrophes, par exemple la création de zones bleues (Norme VSS 640-280), afin que le parking de la ZIPLO remplisse son rôle.

Principes

Rationaliser et gérer le stationnement dans la ZIPLO

Soulager le quartier des Voirets et autres quartiers environnants des stationnements liés à la ZIPLO.

Opportunités, contraintes

Réglementation du nombre de places de stationnement par entreprise (DGM) sur lequel se base le Plan directeur cantonal

MISE EN OEUVRE

Appliquer le nouveau règlement d'attribution des places de stationnement sur fonds privés (L5 05.10) adopté par le Conseil d'Etat le 23 juillet 2008 : le périmètre de la ZIPLO est situé dans le secteur 6, ce qui correspond à un nombre de places de stationnement maximum de 1,6 places employés /100m² SBP et de 0,4 places visiteurs/100m² SBP, auxquelles il faudra ajouter un minimum de 1 place vélo / 100m² SBP.

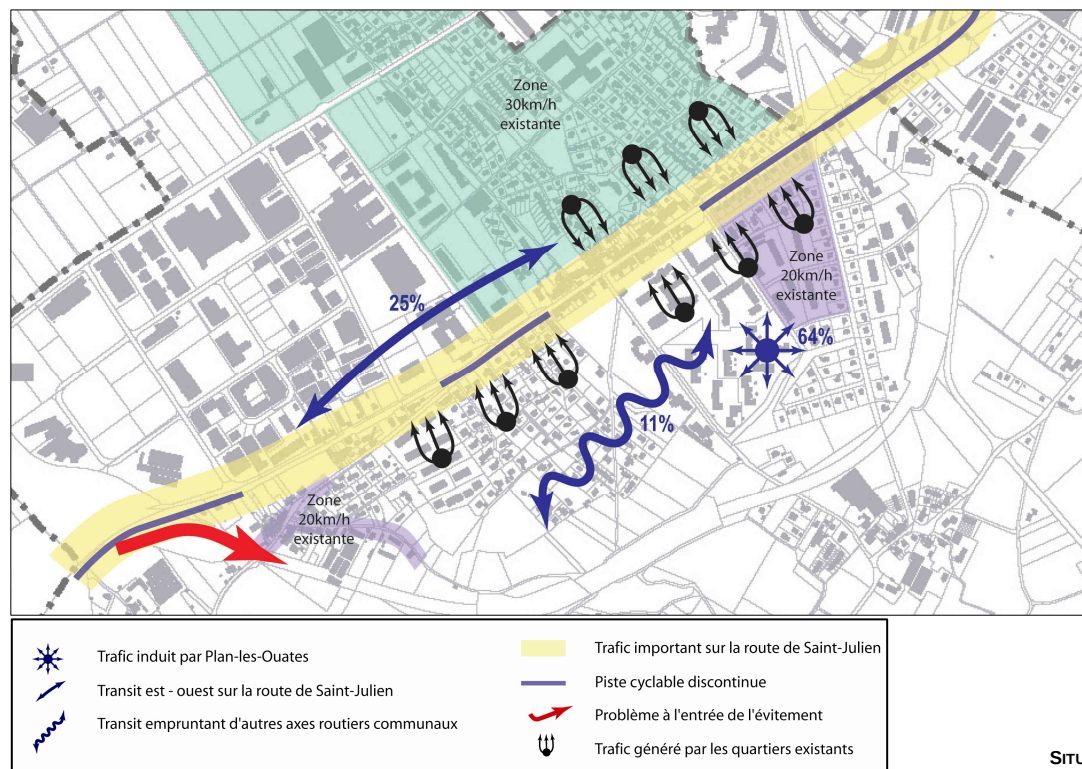
Demander l'autorisation pour la construction d'un parking basée sur des études existantes (FTI) ou à réaliser afin de les compléter

Prendre en compte les résultats de l'étude sur l'origine des flux de la ZIPLO demandée par la commune, la FTI, la ZIPLO et la DGM et réalisée par Mobilité en avril 2007

ROUTE DE SAINT- JULIEN

FICHE DE MESURE N° 21

Revaloriser la fonction locale de la route de Saint-Julien



SITUATION ACTUELLE

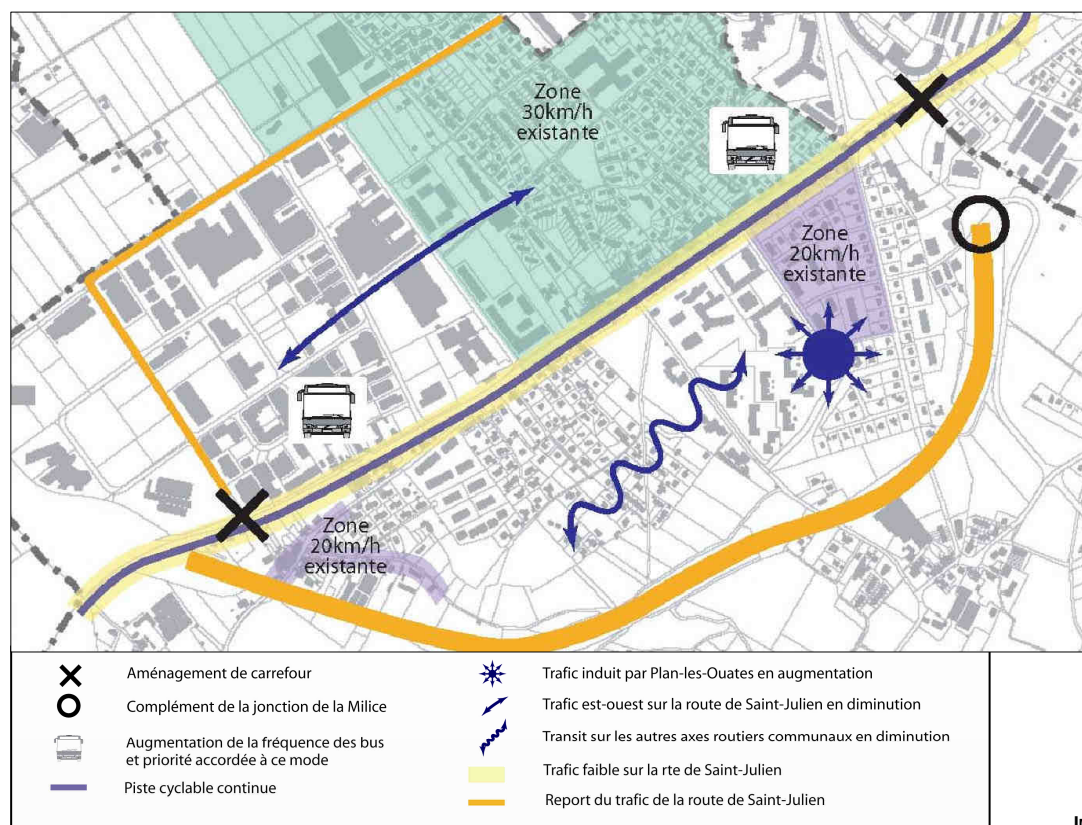


IMAGE DIRECTRICE

ROUTE DE SAINT- JULIEN

FICHE DE MESURE N° 21

Revaloriser la fonction locale de la route de Saint-Julien

LOCALISATION

Route de Saint-Julien.

COORDINATION

Instance responsable

Commune de Plan-les-Ouates

Coordination

Etat (DGM, DAT) : contenu du projet de modération de trafic

TPG

Propriétaires

Domaine public cantonal

CLASSEMENT

La route est classée en réseau secondaire, excepté aux abords de l'échangeur de Perly-Certoux où elle appartient au réseau primaire.

OPTIONS COMMUNALES

« Modérer le trafic et réaménager la route de Saint-Julien afin de renforcer son caractère d'axe structurant et de centralité linéaire ».

« Assurer une desserte performante de Plan-les-Ouates par les transports publics, notamment par le tram ».

DESCRIPTION, ANALYSE, OBJECTIFS

La route de Saint-Julien remplit actuellement deux fonctions : une fonction régionale (transit) qui domine la fonction locale (desserte) au point de perturber la vie le long de cet axe. La commune souhaite redonner à celui-ci le rôle de lieu d'échanges et de sociabilité que lui confère sa position centrale. Différentes mesures de régulation du trafic seront proposées. Il s'agira d'une part d'aménager le carrefour situé au sud et de réaliser le complément de la jonction de la Milice, afin que le trafic de transit emprunte l'évitement autoroutier (cf. Fiche « ZIPLO »). D'autre part, la fréquence des bus devra être augmentée sur cet axe et la priorité donnée à ce mode de transport sur les véhicules individuels.

Principes

Diminuer le trafic de transit de la route de Saint-Julien en le reportant sur l'évitement autoroutier par la signalisation en amont de l'échangeur de Perly

Rendre prépondérante la fonction locale sur la fonction régionale

Opportunités, contraintes

La route de Saint-Julien étant classée en type 2 pour les transports exceptionnels, certaines conditions doivent être satisfaites comme par exemple les largeurs des voies.

La route appartient au réseau secondaire et pour une partie au réseau primaire.

Les aménagements qui seront proposés ne devront pas compromettre l'éventuel passage du tram tel qu'envisagé par le Plan directeur cantonal.

MISE EN OEUVRE

Approfondir et soumettre le projet de transport en commun en site partagé à la DGM et aux TPG

Coordonner l'aménagement du complément de la jonction de la Milice et le carrefour entre la route de Saint-Julien et le chemin des Mattines avec les projets de modération sur la route de Saint-Julien (Cf. Fiche « ZIPLO »)

PIETONS ET VELOS

FICHE DE MESURE N° 22

Réaliser une continuité piétonne et cyclable sur l'ensemble de la commune

IMAGE DIRECTRICE « CHEMINEMENTS PIETONS »

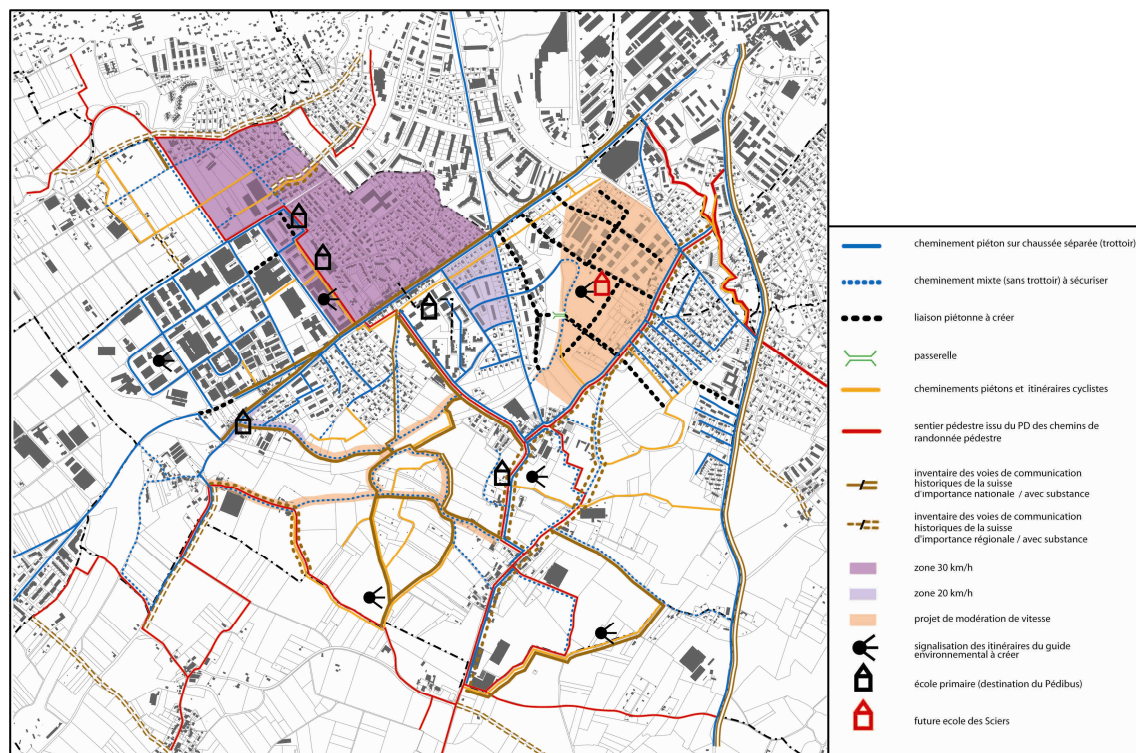
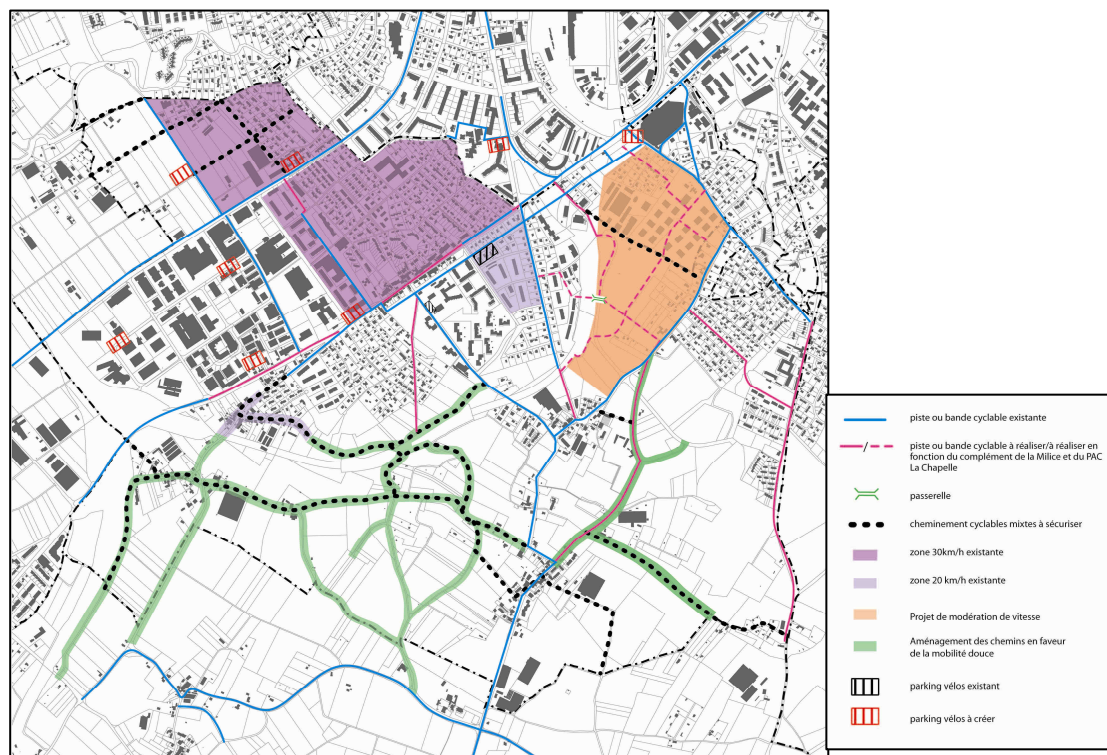


IMAGE DIRECTRICE « ITINERAIRES POUR VELOS »



PIETONS ET VELOS

FICHE DE MESURE N°22

Réaliser une continuité piétonne et cyclable sur l'ensemble de la commune

LOCALISATION

Chemins piétons et cyclistes de la commune de Plan-les-Ouates.

COORDINATION

Instance responsable

Commune de Plan-les-Ouates

Coordination

Etat (DGM) : contenu du projet de modération de trafic notamment sur les routes du réseau secondaire

Communes voisines

Propriétaires

Commune de Plan-les-Ouates, Etat, privés

CLASSEMENT

Routes et chemins de l'ensemble de la commune

OPTIONS COMMUNALES

« Assurer une continuité des chemins pour piétons et cyclistes sur l'ensemble du territoire communal et mettre en valeur le mail et son prolongement »

DESCRIPTION, ANALYSE, OBJECTIFS

Le Plan directeur cantonal stipule que pour « favoriser le déplacement des piétons et en application de la Loi fédérale de chemins pour piétons et de randonnée pédestre (LCPR), il appartient aux communes de mettre en œuvre des plans directeurs communaux de chemins pour piétons ». La commune élaborera un plan directeur des chemins pour piétons, ainsi qu'un schéma directeur du réseau cyclable en tenant compte des éléments et principes énumérés ci-dessous.

Principes

Assurer la continuité des chemins pour piétons et cyclistes avec les communes environnantes et les principaux équipements publics notamment avec le pôle de transport du Bachet-de-Pesay qui revêt une importance accrue avec l'arrivée du CEVA.

Sécuriser les chemins déjà existants

Contenu

Réaliser le plan directeur des chemins pour piétons et mettre en œuvre les aménagements de celui-ci, comme par exemple les actions suivantes:

- Créer les chemins prévus dans le plan directeur de 1995-1996,
- Compléter le cheminement piéton le long de la route de Saint-Julien en direction du chemin de la Galaise,
- Sécuriser les chemins mixtes ouverts aux véhicules motorisés et aux modes doux,
- Créer une signalétique des parcours du guide environnemental de la commune,
- Assurer une continuité piétonne et cyclable avec les communes environnantes.

La commune veillera à réaliser des aménagements pour améliorer le réseau cyclable et à promouvoir celui-ci dès que possible.

Structure du réseau cyclable :

- Sécuriser et assurer la continuité de la bande cyclable de la route de Saint-Julien (Cf. Fiche « Route de Saint-Julien »),
- Créer une piste ou bande cyclable sur le chemin de la Butte, le chemin de l'Abérieu, la route d'Annecy,
- Sécuriser les chemins du vallon des Vaulx et des Cherpines pour les vélos.

Aménagements au départ et à l'arrivée des itinéraires cyclables :

-Identifier les besoins et mettre en place des parkings couverts lorsque c'est possible ou au minimum de simples bornes.

Promouvoir le vélo :

Planifier et engager des actions pour la sensibilisation du public :

- Vélobus (équivalent du Pédibus à vélo),
- Actions auprès des administrations et des entreprises (mise à disposition de vélos),
- Information régulière (distribution de cartes vélos),
- Mise à profit d'événements comme la semaine de la mobilité,
- Actions communales symboliques comme l'offre de la vignette.

Conflits, contraintes

Acquisition de terrains privés ou négociation de servitude de passage public

MISE EN OEUVRE

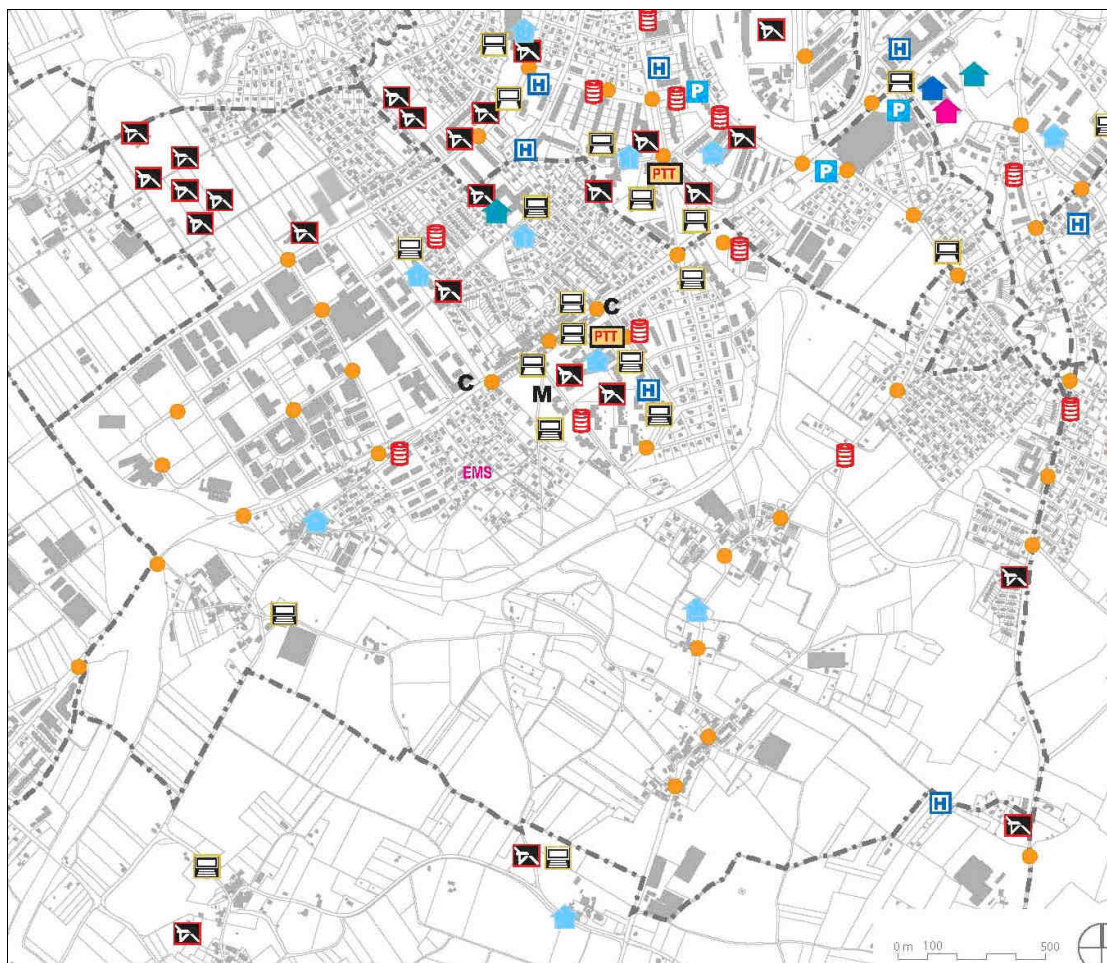
La commune a lancé en 2008 en parallèle au plan directeur communal son plan des chemins pour piétons.

MOBILITE DES PERSONNES

FICHE DE MESURE N°23

Améliorer l'accessibilité aux établissements publics et privés pour les personnes à mobilité réduite

LOCALISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS ET PRIVES (SITUATION 2006)



Parking	Etablissement pour handicapés
Poste	Etablissement médico-social
Ecole primaire	Infrastructure culturelle
Cycle	Infrastructure sportive
Etablissement voie diplôme	Déchetterie
Gymnase	Mairie
Commerces	Arrêts TC

MOBILITE DES PERSONNES

FICHE DE MESURE N° 23

Améliorer l'accessibilité aux établissements publics et privés pour les personnes à mobilité réduite

LOCALISATION

Commune de Plan-les-Ouates.

ZONES

Ensemble des établissements publics de la commune de Plan-les-Ouates.

COORDINATION

Instance responsable

Commune de Plan-les-Ouates

Coordination

TPG : projet d'accessibilité aux bus pour les personnes à mobilité réduite

Propriétaires

Commune de Plan-les-Ouates pour les établissements publics

Propriétaires des principaux établissements privés : sportifs, culturels ou commerciaux

OPTIONS COMMUNALES

« Faciliter la mobilité des personnes à motricité réduite sur l'ensemble du territoire de la commune et leur garantir une accessibilité facilitée aux commerces, établissements publics et immeubles d'habitation »

DESCRIPTION, ANALYSE, OBJECTIFS

La commune entend appliquer la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) et souhaite améliorer l'accessibilité aux équipements publics et privés principaux pour les personnes handicapées et à mobilité réduite. Pour ce faire, elle contrôlera la bonne application de la Loi pour les nouvelles constructions municipales ou privées par le biais des préavis. Elle réalisera par ailleurs un diagnostic détaillé des conditions actuelles d'accessibilité aux équipements publics et aux arrêts de transport en commun. Sur cette base, elle mettra en œuvre un programme visant à rendre accessible l'ensemble des équipements communaux aux personnes à mobilité réduite (référence au règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés-L 5 05.10). Elle encouragera en parallèle les propriétaires de principaux équipements privés à adopter des mesures similaires.

Principes

Vérifier pour toute nouvelle construction et pour toute rénovation de bâtiments que la LHand soit respectée.
Rendre accessibles l'ensemble établissements publics et privés existants.

MISE EN OEUVRE

Se mettre en relation avec une association de personnes handicapées ou à mobilité réduite pour préciser leurs besoins.

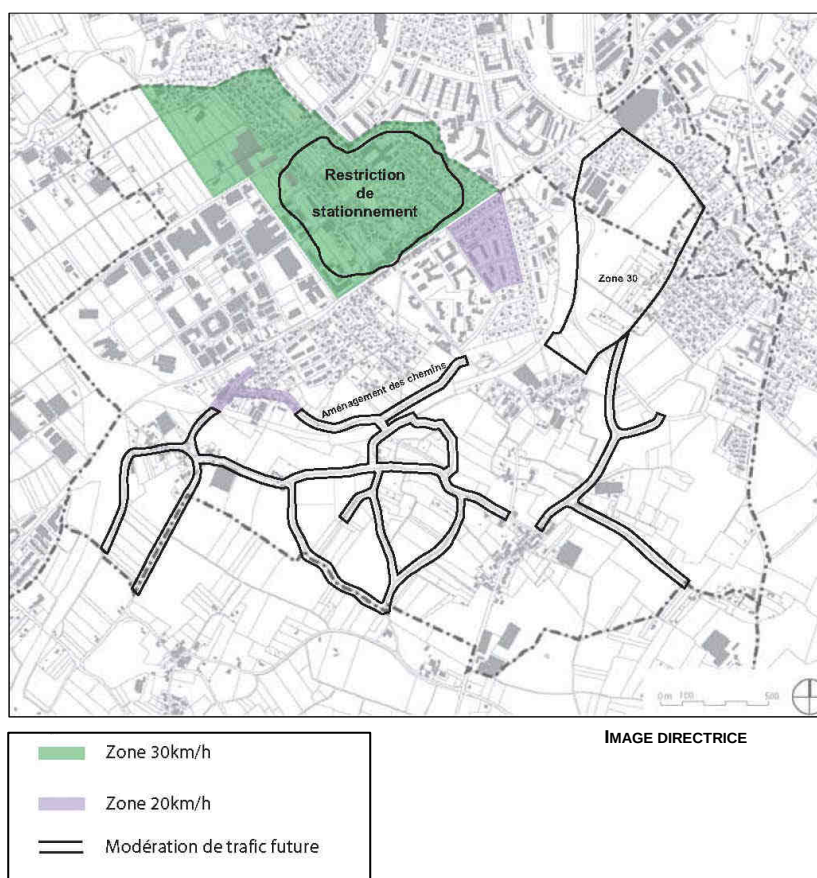
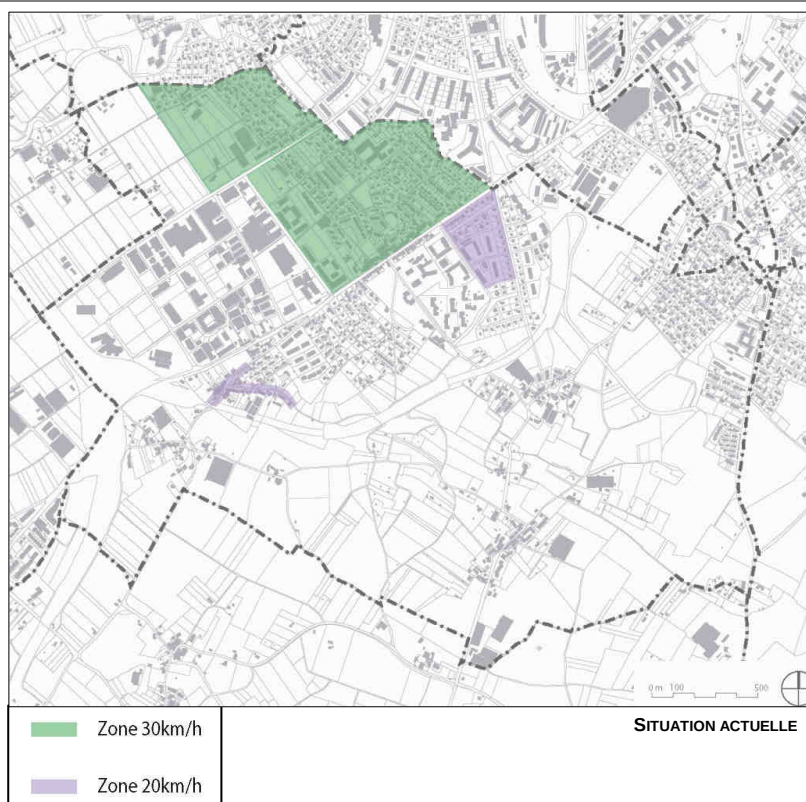
Mettre en œuvre les mesures nécessaires.

Informar et convaincre les propriétaires afin de rendre les établissements privés accessibles aux personnes à mobilité réduite.

MODERATION DE TRAFIC

FICHE DE MESURE N° 24

Limiter la charge de trafic et la vitesse des véhicules



MODERATION DE TRAFIC

FICHE DE MESURE N°24

Limiter la charge de trafic et la vitesse des véhicules

LOCALISATION

Commune de Plan-les-Ouates.

COORDINATION

Instance responsable

Commune de Plan-les-Ouates

Coordination

Etat : Contenu du projet de modération de trafic

Propriétaires

Domaine public communal

ZONES

Domaine public communal

OPTIONS COMMUNALES

« Développer des zones à trafic modéré ».

DESCRIPTION, ANALYSE, OBJECTIFS

La commune souhaite organiser le trafic induit ou de transit en le réduisant sur certains axes et en agissant sur la vitesse des véhicules lorsque ceux-ci traversent des zones résidentielles. A cette fin, elle mettra en œuvre des mesures de régulation du trafic et du stationnement. La commune souhaite aménager et sécuriser les chemins du Coteau pour les piétons par des aménagements destinés à ralentir le trafic ou à fermer certains chemins. Le stationnement dans le quartier des Voirets sera limité, afin de diminuer le trafic sur les chemins des Voirets et de la Mère-Voie. Finalement, une zone de modération de vitesse sera créée dans le quartier futur du PAC La Chapelle-Les Sciers, Les Serves, afin de sécuriser les modes doux et la sortie de la nouvelle école.

Principes

- Diminuer le trafic de transit à travers les quartiers résidentiels et le canaliser sur certains axes.
- Sécuriser les alentours des établissements scolaires et publics attirant de nombreux usagers.
- Favoriser les itinéraires de promenade.

Conflits, contraintes

- La réalisation d'un trop grand nombre de zones de modération de vitesse peut avoir des effets pervers, à savoir un report non souhaité de trafic sur d'autres axes.

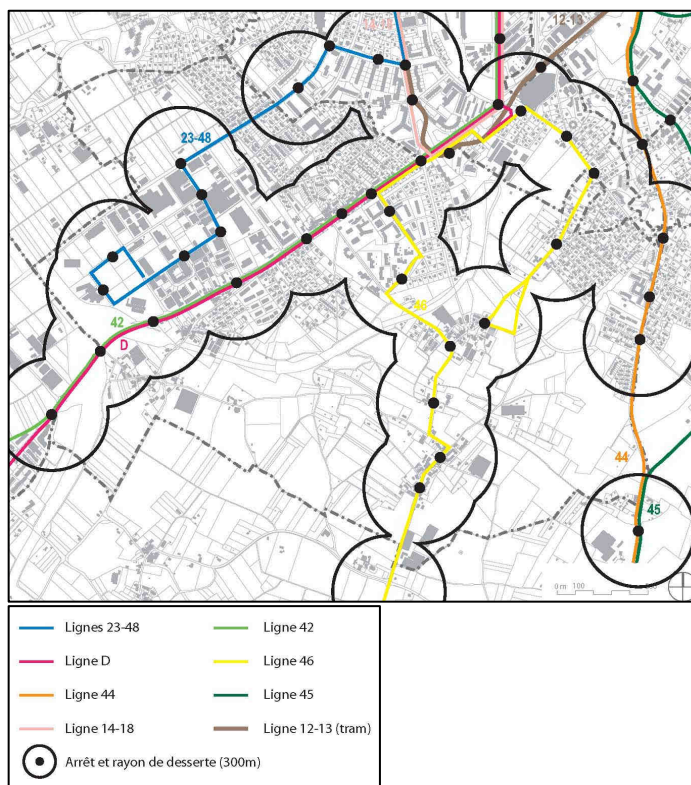
MISE EN OEUVRE

Intégration de la modération de vitesse au projet du PAC La Chapelle – Les Sciers
Projet de restriction des places de stationnement dans le quartier des Voirets (Cf. Fiche « ZIPLO-Stationnement »; Etudes ponctuelles sur les aménagements du chemins du Coteau)

TRANSPORTS EN COMMUN

FICHE DE MESURE N°25

Réorganisation du réseau de transports en commun



SITUATION ACTUELLE

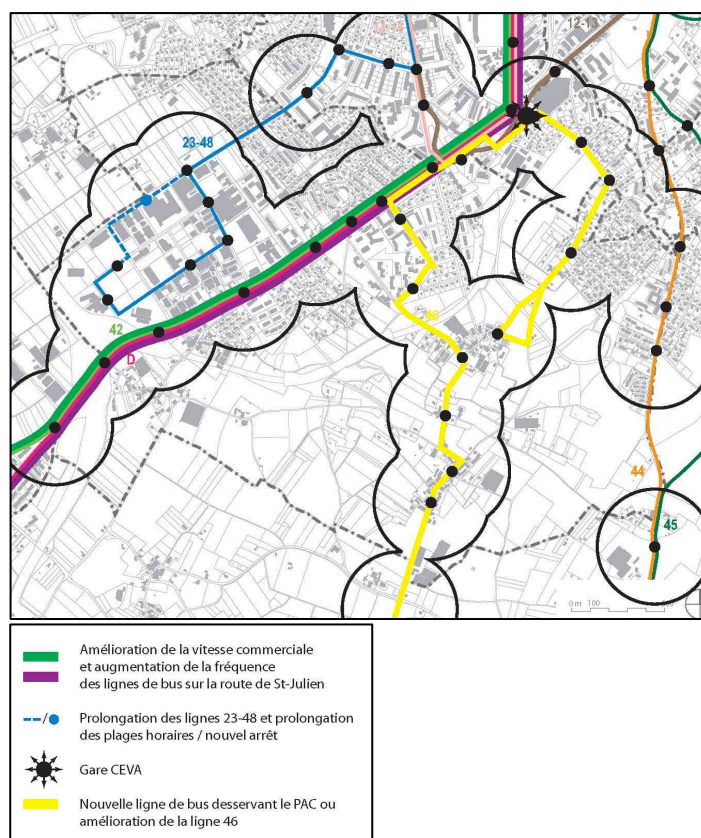


IMAGE DIRECTRICE

TRANSPORTS EN COMMUN

FICHE DE MESURE N°25

Réorganisation du réseau de transports en commun

LOCALISATION

Commune de Plan-les-Ouates.

COORDINATION

Instance responsable

TPG

Coordination

Etat (DGM)

Commune de Plan-les-Ouates

Communes voisines

ZONES

Transports en commun sur l'ensemble de la commune et sur les communes environnantes influençant Plan-les-Ouates.

OPTIONS COMMUNALES

« Assurer une desserte performante de Plan-les-Ouates par les transports publics, notamment par le tram ».

« Augmenter la fréquence des transports publics dans le secteur de la ZIPLO, en améliorer la desserte par les transports individuels et y encourager la mise à disposition de places de stationnement en suffisance ».

« Garantir un développement harmonieux de l'urbanisation dans le secteur de La Chapelle-Les Sciers, Les Serves, y maîtriser la circulation. Traiter la route de Saconnex-d'Arve comme étant l'axe structurant et le centre du quartier ».

DESCRIPTION, ANALYSE, OBJECTIFS

La commune souhaite renforcer les transports en commun sur son territoire en profitant de l'arrivée du CEVA et de l'urbanisation du quartier de La Chapelle-Les Sciers et de la Plaine de l'Aire. Cette amélioration de l'offre prendra différentes formes : la réduction du trafic de la route de Saint-Julien et la priorité donnée aux bus sur toute la traversée de la commune permettra par exemple d'améliorer leur vitesse commerciale. Les lignes 23 et 48 qui desservent la ZIPLO devraient par ailleurs être prolongées, afin de desservir également le centre sportif dans la Plaine de l'Aire. Un tel prolongement devrait également être envisagé pour la ligne 46, en lien avec le futur quartier du PAC La Chapelle-Les Sciers.

Principes

Améliorer la vitesse et les fréquences des lignes de bus sur l'ensemble du territoire.

Améliorer la desserte de la ZIPLO par les transports en commun notamment par la création d'une ligne performante qui reste à définir entre la gare CEVA et la ZIPLO ou entre la gare CEVA et Saint-Julien desservant la ZIPLO

Desservir le quartier de la Plaine de l'Aire par de nouvelles infrastructures de transports en commun avant la densification, et du PAC La Chapelle par le prolongement de lignes existantes

Rendre la gare CEVA au Bachet-de-Pesay facilement accessible pour les habitants de Plan-les-Ouates notamment par la création et l'amélioration des cheminements piétons et cyclables

MISE EN OEUVRE

Faire la demande et les démarches auprès des TPG et de la DGM.

ESTIMATION DU NOMBRE D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN RELATION AVEC LE PROJET « LA CHAPELLE-LES-SCIERS »

COMMUNE DE LANCY

Tableau 1 - Nombre de futurs logements prévus pour Lancy

"La Chapelle-Les SciERS"	2011	2012	2013	2014	2015
Subventionnés	88	0	110		
Libres/PPE	262	0	330		
Total	350	0	440		

Source: Département du Territoire (DT), février 2008

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

Tableau 2 - Nombre de futurs logements prévus pour PLO

"La Chapelle-Les SciERS"	2011	2012	2013	2014	2015
Subventionnés	0	0	0	47	49
Libres/PPE	0	0	0	140	146
Total	0	0	0	187	195

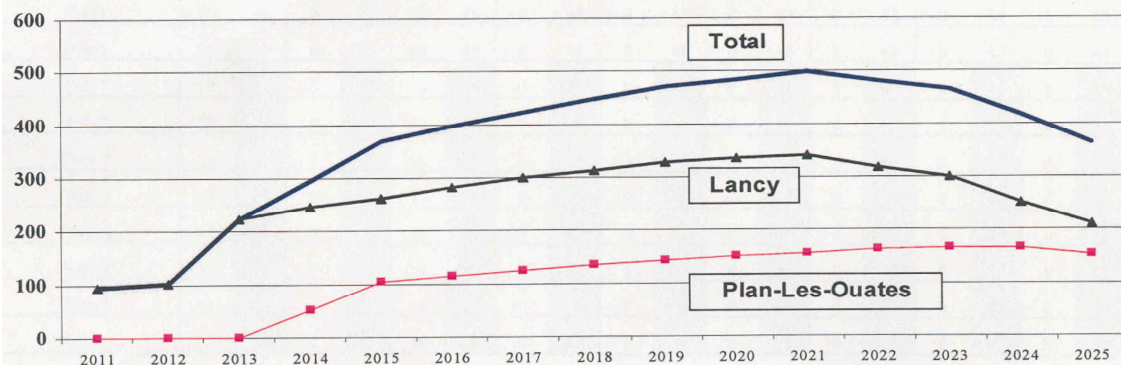
Source: Département du Territoire (DT), février 2008

Tableau 3 - Estimation du nombre de futurs élèves du primaire public dans les communes de Lancy et PLO en relation avec le projet "La Chapelle-Les SciERS"

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Lancy	93	101	225	246	262	283	299	314	328	335	342	318	299	252	211
Plan-Les-Ouates	0	0	0	50	105	114	124	134	142	149	156	163	166	165	152
TOTAL élèves E1-P6	93	101	225	295	368	397	423	448	470	484	498	481	465	417	363

Source: SRED, février 2008

La Chapelle-Les SciERS - Nbr d'élèves E1-P6



NOTES:

♦ Ces estimations font l'hypothèse que les familles qui emménagent dans ces nouveaux logements y resteront durant toute la période étudiée. Les seuls départs pris en compte sont les départs naturels de la 6ème primaire à destination du cycle d'orientation.

♦ Certaines familles s'agrandissent au fil du temps par le biais des naissances; ces apports dus à la natalité, qui perdurent plusieurs années après la mise à disposition des logements, viennent grossir le nombre de futurs élèves (effet cumulé des naissances).

♦ Ne sont pas compris dans ces évaluations:

- les élèves déjà présents avant le projet "La Chapelle - Les SciERS"
- les éventuels projets de logements qui pourraient se réaliser de 2008 à 2010.